

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2018

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	4
Installation d'une nouvelle conseillère municipale.....	4
Désignation du secrétaire de séance	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	4
III. Motion pour la défense du pouvoir d'achat et la mise en place d'un nouveau pacte social, démocratique et écologique	5
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2018	9
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	10
IV. FINANCES	10
- Décision modificative n° 3 du budget principal	10
- Budget principal : subventions d'équilibre aux budgets annexes de la Ville.....	11
- Reversement du contrat Enfance Jeunesse (Ville, CCAS et EPDEF)	11
- Budget principal : autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019	12
- Budget annexe Nauticaa : autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019.....	12
- Budget annexe Halle couverte : autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019.....	12
- Budget annexe Locations de salles : autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019.....	12
- Centre communal d'action sociale : demande de subvention pour l'année 2019.....	12
- Budget principal : autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du CCAS pour l'exercice 2019	13
- Budget principal : demande de garantie d'emprunt de Territoires 62 auprès de la Ville de Liévin pour le financement de l'opération Tranchée de Calonne à Liévin dans le cadre d'un traité d'aménagement de 45 ha	13
- Rapport annuel 2017 du mandataire de la collectivité administrateur de la SEM Territoires 62.....	14
V. MARCHÉS PUBLICS	16
- Location de matériels pour les festivités.....	16
- Interventions sur alarme intrusion, gardiennage de chantiers, manifestations et autres prestations	17
- Fourniture de matériels électriques.....	17
- Prestations de géomètre	18
- Traitement des déchets urbains.....	18
- Restructuration du groupe scolaire Calonne - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - Validation du coût prévisionnel de réalisation des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre	20
- Marché n° 16A004 - Lot n° 1 Fourniture et livraison de produits d'entretien et de matériels divers pour les bâtiments de la Ville et du CCAS - Avenant n° 1	21
VI. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	21
- Blendecques : Lieudit « Château de l'Hermitage » - Réduction de l'assiette du bail emphytéotique consenti à l'Etablissement public départemental de l'enfance et de la famille.....	21
- Blendecques : Lieudit « Château de l'Hermitage » - Cession d'un ensemble immobilier bâti et non bâti à Monsieur et Madame GUYOT	21
- Aménagement d'une contre-allée et d'une voie verte le long de la RD 58 entre les giratoires de l'an 2000 et des Mineurs	23
- Liévin : résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir	23

-	Liévin : secteur Jaurès - Acquisition de terrains à l'Établissement public foncier Nord - Pas de Calais	24
-	Liévin : 4, rue Beethoven et 26 rue Mozart - Mises en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa	25
-	Mercury : Lieu-dit « Chevron » - Ensemble immobilier appartenant à la Commune - Résiliation du bail emphytéotique consenti à l'Établissement public départemental de l'enfance et de la famille - Déclassement.....	26
-	Liévin : rue Paul Bert - Ecole Paul Bert - Renouvellement du bail au profit de l'Etat	27
-	Enquête publique sur la demande présentée par la société Parcolog Gestion, d'exploitation d'une plate-forme logistique sur le territoire de la commune de Bully-les-Mines.....	28
-	Liévin : angle des rues Lamendin et Antoine Dilly - Dénomination du futur hôtel de police municipale	28
-	Liévin : rues Bizet et Messenger - Convention de servitude entre Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS) et la Ville.....	28
-	Nouveau programme de Renouvellement urbain - Projet Vent de Bise - Jean Lebas : demande de changement d'usage simplifié de deux logements Pas-de-Calais Habitat - Avis de la Commune.....	29
VII.	ÉNERGIE	30
-	Délégation de service public relative à la production, au transport et à la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la Ville de Liévin - Comptes rendus techniques et financiers - Exercices 2014, 2015, 2016 et 2017	30
-	Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments - Avenant n° 7.....	31
-	Récupération de l'eau de pluie - Aides aux particuliers - Dossier Monsieur VIGREUX.....	31
VIII.	GRANDS PROJETS	32
-	Programme Action Cœur de ville : signature de la convention opérationnelle Action Logement.....	32
IX.	CULTURE	32
-	Partenariat entre la bibliothèque Jacques Duquesne et le Louvre Lens	32
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013	33
X.	JEUNESSE	34
-	Renouvellement contrat colonie avec la CAF du Pas-de-Calais	34
XI.	DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	34
-	Politique de la Ville : préprogramme d'actions 2019.....	34
XII.	SPORTS	34
-	Centre Nauticaa : délégation de service - Rapport d'activité 2017 du délégataire - Solde du GER	34
-	Modification de la tarification du centre aquatique Nauticaa	35
XIII.	SCOLAIRE	36
-	Classes de découvertes - Année 2019 - Participation des familles	36
-	Restauration scolaire - Conventions.....	36
-	Crédits alloués aux écoles.....	37
-	Fournitures scolaires à titre individuel	37
XIV.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	38
-	Dérogação au repos dominical	38
-	Approbation d'une convention de partenariat relative à la prévention et la sécurité des personnes et des biens, entre la Ville de Liévin et Pas-de-Calais Habitat	39
XV.	PERSONNEL	39
-	Création des emplois temporaires des agents recenseurs, de coordinateur et de contrôleur pour le déroulement des opérations de recensement	39
XVI.	SUBVENTIONS	40
-	Demandes de subventions 2018.....	40
-	Demandes de subventions 2019.....	40
XVII.	QUESTIONS DIVERSES	41
-	Vœu des élus de la commune : Refusons la présence des animaux sauvages dans les cirques	41

(La séance est ouverte à 18 heures.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons commencer ce Conseil municipal du 19 décembre 2018.

Je vais demander à Monsieur Serge KUZNIAK de bien vouloir faire l'appel.

Appel des conseillers

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

M. LE MAIRE.- Je vais inviter Madame BOURSIER-WILLEBROUCK à bien vouloir prendre sa place au sein de cette assemblée.

Je vous signale que j'ai reçu par courrier le 14 décembre 2018 la démission de Madame Corinne SADOWSKI-RUANO. Il convenait donc de la remplacer.

Sur la liste sur laquelle était inscrite Madame Corinne SADOWSKI-RUANO, la liste du Front National, c'est Monsieur Dominique PINDRAS qui aurait dû la remplacer. Il se trouve que, malheureusement, Monsieur Dominique PINDRAS est décédé. À la suite de Monsieur Dominique PINDRAS, c'est Madame Dominique BOURSIER-WILLEBROUCK qui a aujourd'hui l'honneur de rejoindre ce Conseil municipal.

Madame BOURSIER, vous êtes née le 8 mars 1952 à Lens et vous êtes domiciliée 10 résidence Jean Lebas.

Madame, bienvenue au sein de ce Conseil municipal auquel vous allez désormais participer.

Mme BOURSIER.- Merci.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais désigner un secrétaire de séance, qui sera Caroline HIEST.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vous donne quelques informations relatives au personnel communal.

Je signale

- la naissance de Margaux, le 7 novembre dernier, qui est la fille d'Angélique PETIT qui œuvre au sein du service scolaire et de Julien LECOMTE qui est au service propreté,
- la naissance de Jules, le 22 novembre, qui est le fils de Gwendoline BURBURE qui travaille à la cuisine centrale.

Je signale également que nous avons procédé à différents recrutements.

- Aurélie TISON, qui est agent d'entretien depuis le 5 novembre,
- Morgane DUEZ, qui est auxiliaire de puériculture depuis le 5 novembre,
- Jacky DERANSY, qui est plombier chauffagiste depuis le 7 novembre,
- Didier ADAM, qui est agent polyvalent dans le service Bâtiments depuis le 7 novembre,
- Guillaume SILVERT, qui est au service de la Forge depuis le 14 novembre.

Malheureusement, nous avons eu à déplorer le décès d'un ancien membre du personnel municipal, que les plus anciens connaissaient très bien ici. C'était un homme extrêmement attachant et dévoué. C'est Monsieur Benoît LECAT, qui était dans le service courrier, qui est malheureusement décédé le 11 décembre dernier. J'ai exprimé au nom de tout le Conseil municipal nos sincères condoléances à sa femme et à sa famille.

Mes chers collègues, je vous invite à vous lever afin de respecter une minute de silence en hommage aux cinq victimes de l'attentat du 11 décembre dernier de Strasbourg.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous allons ouvrir ce conseil municipal et, chose peu commune, je vais démarrer cette séance du Conseil municipal par un propos que je n'ai pas l'habitude de faire, mais que les circonstances me conduisent à prononcer.

III. Motion pour la défense du pouvoir d'achat et la mise en place d'un nouveau pacte social, démocratique et écologique

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, en ouvrant cette session de notre Conseil municipal, il m'est difficile de faire comme si rien ne se passait dans notre pays depuis le démarrage du mouvement des Gilets jaunes, dont j'ai reçu des représentants à trois reprises aux grands bureaux.

Les Gilets jaunes, c'est l'expression d'une colère. Cette colère, avouez que nous nous y attendions. Partout, elle est présente, à Liévin comme dans la France entière, dans nos campagnes, dans nos quartiers, dans nos territoires et, pourtant, année après année, aucun gouvernement n'a écouté cette colère et pris les mesures nécessaires pour y répondre, par lâcheté peut-être, par faiblesse sûrement, par renoncement, c'est certain.

En punition, mes chers collègues, nous avons eu le pire scénario : plus de dépenses publiques et moins de services publics, plus de dettes et moins de justice sociale, plus de mots et moins d'actes.

Mes chers collègues, ce mouvement des Gilets jaunes est avant tout un mouvement social. Certes, l'élément déclencheur a été fiscal, l'augmentation des taxes sur le carburant, mais ce mouvement est avant tout social.

Cette colère, c'est la situation d'employés, d'ouvriers, de salariés, assommés de taxes, d'impôts, qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts et qui ne comprennent pas que leur travail ne leur permette plus de vivre dignement et de leur assurer pour eux et leurs enfants un avenir.

Cette colère, c'est celle des travailleuses à mi-temps qui survivent, qui triment pour donner un toit, un repas à leurs enfants.

Cette colère, c'est celle des petits artisans qui voient leur investissement personnel ruiné par tant de normes, tant de contraintes, tant d'impôts à payer.

Cette colère, c'est celle des retraités qui se voient condamnés à participer au redressement des finances publiques, alors qu'ils peinent à vivre leur retraite avec sérénité, et ce, alors même qu'ils ont consacré leur vie entière à leur travail et donc à la prospérité de notre pays.

Cette colère, c'est enfin celle des jeunes qui ne parviennent pas à trouver une place dans la société, alors que cette jeunesse est pleine de créativité, d'inventivité et de dynamisme.

Répondre à toutes ces situations concerne avant tout le Gouvernement, comme le Parlement.

Comme je le disais au début de mon propos, ces problèmes viennent de loin, mais je constate aussi, mes chers collègues, que cette explosion a lieu aujourd'hui et pas hier. Le Gouvernement aurait donc tort de s'exonérer de toute critique. Ses choix, sa manière de se comporter, les petites phrases, aussi inutiles qu'indécentes, doivent être mis sur la table.

Qui a favorisé les plus riches en supprimant l'ISF ? Qui a baissé les APL ? Qui a supprimé les contrats aidés ? Qui a augmenté la CSG ? Qui a cherché à discréditer les corps intermédiaires, les partis politiques, les élus locaux ? Le Gouvernement aurait tort de penser que ces mesures ne seraient en rien responsables de la colère qui s'exprime aujourd'hui en France.

Mes chers collègues, le Président de la République a donc annoncé une grande consultation. J'espère pour ma part qu'elle sera suivie, car, si elle devait consister à noyer le poisson, à mettre la tête dans le sable en attendant des jours meilleurs, alors la colère d'aujourd'hui ne sera rien en comparaison de celle de demain qui saisira les Français qui, depuis longtemps, n'en peuvent plus de la politique de l'autruche.

Cette consultation, le Président de la République a demandé que les maires y contribuent en favorisant le débat afin de recueillir les doléances de nos concitoyens.

Parce que je crois que le moment présent peut permettre cette prise de conscience, parce que je suis surtout viscéralement attaché à la cohésion nationale au sein même de notre belle République, je mettrai en place cette consultation à Liévin ; d'abord en ouvrant un cahier de doléances qui sera aux grands bureaux ; ensuite, en dédiant un espace spécifique à ce même recueil de doléances sur notre site internet « Liévin ma ville » ; enfin, en organisant une réunion publique le mercredi 9 janvier prochain où je consignerai sur un registre les expressions et revendications des Liéviennes et des Liéviens.

Mes chers collègues, dans ce moment crucial, je souhaite que nos responsables gouvernementaux, que nos parlementaires fassent preuve de courage, de pragmatisme, d'audace, comme ceux que nous avons ici à Liévin ; ce courage, ce pragmatisme, cette audace qui nous ont conduits, au sein même de cette assemblée, à baisser le ticket de cantine de 1 €, à rendre le cinéma et la bibliothèque gratuits pour tous, à baisser le taux de la taxe d'aménagement, à baisser nos taux sur la taxe foncière, à apporter des services publics plus nombreux, pour ne citer que ces quelques exemples.

Mes chers collègues, aujourd'hui plus que jamais, nous devons agir pour que nos concitoyens gardent l'espoir en l'avenir grâce aux politiques publiques que nous menons, des politiques publiques à mener au service de tous et avec le souci constant d'assurer la justice sociale.

C'est à cette perspective, mes chers collègues, que je vous invite en ouvrant cette séance du Conseil municipal.

Pour ce faire, mes chers collègues, je sais que les groupes politiques ont déposé une motion et je vous invite donc, si vous le souhaitez, à réagir sur cette motion.

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, il est bien évident que le Mouvement des Citoyens votera sans réserve cette motion.

Si le Président nous voulait du bien au moment des élections, nous voyons que, aujourd'hui, ce bien s'est transformé en mal et ceci, pour deux raisons essentielles que je vais illustrer avec quelques faits divers.

La première, c'est cette volonté excessive de vouloir respecter les conditions imposées par la COP21 de Paris en imposant des taxes, notamment la taxe dite « carbone » soi-disant pour répondre à la préservation de la planète. Chacun y va de son ridicule. Par exemple – lu dans La Voix du Nord dernièrement –, une députée En Marche, Patricia MIRALLÈS, propose de supprimer les tickets de caisse, car des centaines de kilomètres de papier seraient utilisés, en les remplaçant par des mails qui polluent également, d'après l'ADEME, 19 grammes de CO2 pour un mail et, bien sûr, en oubliant de parler des publicités qui inondent nos boîtes à lettres. Au passage, ma voiture consomme, paraît-il, 98 grammes de CO2 au kilomètre, donc à peu près cinq mails équivalent à un kilomètre. À compter du nombre de mails publicitaires que je reçois, je vais donc pouvoir faire beaucoup de kilomètres la conscience tranquille.

La seconde raison, c'est une volonté toujours excessive de vouloir répondre aux critères européens, tout particulièrement aux 3 % de déficit imposé en gelant les salaires des fonctionnaires, en imposant la CSG aux retraités et j'en oublie certainement.

En parlant de retraités, j'ai lu également récemment que 340 fonctionnaires européens sont invités à partir en retraite à 50 ans avec un pont d'or et une retraite de 9 000 € par mois. Ces fonctionnaires sont originaires des anciens pays membres de l'UE, la Belgique, la France, l'Allemagne, etc., pour laisser la place aux nouveaux fonctionnaires des nouveaux membres de l'UE, c'est-à-dire la Pologne, Malte, la Lituanie, etc. Vous allez me dire que cela n'influence pas notre déficit, certes, mais cela crée des inégalités et cela énerve beaucoup.

C'est pourquoi les citoyens français refusent aujourd'hui beaucoup de ce genre de décisions et réclament plus d'égalité et de justice.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, sur le fond, cette motion reprend les appréciations que nous, élus de gauche, nous portons sur le mouvement des Gilets jaunes et les premières mesures qui ont été annoncées par le Président MACRON, d'autant que ces mesures semblent plus relever aujourd'hui de l'enfumage que de la clarté car, à y regarder de près, si le Président des riches est apparu obligé de céder sur un certain nombre de points, il est vite apparu que les plus riches restent ses protégés. Il confirme donc le statut qui lui a été attribué.

Ainsi, les hauts revenus et les revenus du capital restent exonérés de toute participation à l'effort de solidarité. Or, la réalité des chiffres montre que, de l'argent, il y en a et beaucoup dans notre pays. 1 028 Md€, c'est le patrimoine des 350 000 plus grandes fortunes de France qui étaient, jusqu'à l'arrivée de Monsieur MACRON, assujetties à l'impôt sur la fortune. Quant au CICE, dont il est fait état dans cette motion, c'est 200 Md€ d'aides et d'exemptions dont bénéficient les entreprises, dont 40 Md€ en 2018 ! Ajoutons à cette liste l'évasion fiscale : 60 à 80 Md€ qui échappent chaque année à l'impôt !

Effectivement, ces chiffres font rêver, tant cela apparaît incroyable pour le commun des mortels.

De l'argent, il y en a et plus qu'il n'en faut pour satisfaire aux légitimes revendications de ces smicards qui, chaque jour, payent une essence toujours plus chère pour aller travailler.

De l'argent, il y en a et plus qu'il n'en faut pour augmenter le pouvoir d'achat de la France du labeur, de cette France du travail, de cette France des retraités, hommes et femmes, qui ont travaillé toute une vie et qui peinent aujourd'hui à vivre normalement.

Ce sont ces gens, ce peuple de la France profonde, de la France travailleuse, avec ou sans gilet jaune, qui en ont assez du pouvoir de l'argent, du Président des riches, de ces amis du CAC 40, rois de la finance et de l'abandon national pour qui la priorité n'est pas une France qui produit, mais une France de la finance, de l'argent, des banques et de la spéculation.

Voilà tout ce qui est au cœur du mouvement des Gilets jaunes. Oui, les classes populaires et moyennes en ont marre que les décisions politiques passent au-dessus de leur tête.

Les médias au service de l'Élysée peuvent bien s'évertuer à clamer que le mouvement des Gilets jaunes diminue, il n'en demeure pas moins que la colère est aussi vive qu'au premier jour, d'autant que, au fur et à mesure que viennent les détails des mesures annoncées par Monsieur MACRON, la cacophonie grandit quant à leur interprétation, Président, ministres et élus En Marche se contredisant, interprétant différemment les annonces. C'est bien la preuve que les mesures annoncées par le Président relèvent plus de l'enfumage pour étouffer le mouvement populaire que d'une écoute et de vraies réponses au mouvement des Gilets jaunes.

Tout cela serait risible s'il n'y avait en enjeu le droit à une existence digne, le droit de vivre de son travail, le droit à élever dans de bonnes conditions sa famille.

Alors que le mouvement des Gilets jaunes est soutenu cinq semaines après son début par 70 % de la population et que 54 % considèrent qu'il doit se poursuivre, selon un sondage publié cet après-midi, le ministre de l'Intérieur fait donner les forces de répression pour dégager les ronds-points, ce qui ne fait qu'aggraver les tensions.

Pour être clair, disons-le tout net, nous ne confondons pas l'action raisonnée, responsable, fondée sur une aspiration à vivre mieux, avec les exactions des casseurs. Nous condamnons sans réserve ces actes sauvages de destruction de magasins, de mobiliers publics, de monuments et l'on ne peut manquer de s'interroger sur la véritable nature de ces groupuscules qui, de tout temps, sont apparus pour discréditer le mouvement revendicatif et sont prétexte à usage de la répression.

De ce point de vue, Monsieur le Maire, je suggère qu'aux exigences qui concluent notre motion, soit ajoutée la demande pressante que cesse la répression et soient préservées les libertés démocratiques.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Monsieur le Maire, nous souscrivons parfaitement à la motion qui est déposée par la majorité.

En revanche, je suis un peu surpris des propos de Monsieur DERNONCOURT qui, aujourd'hui, dénonce le comportement de Monsieur MACRON, mais j'aurais bien voulu l'entendre il y a quelques mois lorsqu'on était tous en campagne pour les élections présidentielles et législatives où une grande majorité de vos amis ont soutenu les candidats de Monsieur MACRON. Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'il y a un faux-semblant de se rendre compte de ce à quoi la politique de MACRON mène au bout de 18 mois de mandat.

Pour revenir à ce qui a été dit sur ce qui a pu déclencher le mouvement des Gilets jaunes, il y a aussi eu depuis le début du mandat des réformes comme celle de la SNCF avec le pacte ferroviaire, la réforme du Code du travail. Plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement et, à l'époque, elles n'ont pas fait réagir, pas plus qu'aujourd'hui, certains membres de la majorité. Aujourd'hui, on n'est qu'à 18 mois de mandat ; je pense qu'on aura droit à plusieurs réformes jusque 2022.

Nous souscrivons donc parfaitement à cette motion, mais je regrette que, parfois, certains aient préféré soutenir ce qui était prévisible il y a de cela plusieurs mois.

Voilà ce que je voulais dire par rapport aux réactions et mon point de vue sur cette motion.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI, je ne peux pas laisser dire ces choses-là. Je pense que vous avez la mémoire courte. Je rappelle quand même que, aux élections législatives, j'ai été moi-même candidat, donc contre une candidate de La République En Marche. Il me semble, Monsieur DERNONCOURT, que vous avez eu également un candidat, Monsieur Christian CHAMPIRÉ. Je ne vois donc pas pourquoi vous pourriez nous taxer d'avoir favorisé ou soutenu les candidats de La République En Marche puisque nous étions opposés à eux. Je trouve que vous faites un raccourci extrêmement étonnant.

Quant aux différentes lois auxquelles vous faites référence, Monsieur KAZNOWSKI, je vous invite à relire les comptes rendus in extenso des séances ce Conseil municipal, voire même également les articles de La Voix du Nord ou de l'Avenir de l'Artois, vous pourrez constater que nous avons eu des propos extrêmement durs à l'encontre de ces lois qui ont été effectivement votées.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, évidemment, le groupe Liévin Ensemble souscrit en grande partie à cette motion, avec quelques petites réserves sur les mouvements de gauche, d'extrême-droite. D'après ce que j'ai compris, les Gilets jaunes sont apolitiques, il n'y a pas de partis représentatifs, ni de syndicats. Laissons-les avec leur libre arbitre prendre les décisions qu'ils veulent bien prendre.

Ceci dit, une fois n'est pas coutume, je souscris à ce que mon collègue des Patriotes vient de dire. Je ne parlerai pas des législatives, j'irai avant les législatives. On se souvient tous de cette campagne présidentielle, d'un homme qui surgit de nulle part et qui a détruit un peu tous les partis politiques, qu'ils soient de droite ou gauche. Aujourd'hui, nous en payons le prix. Discréditer comme cela a été fait les politiques est le résultat de ce que nous avons aujourd'hui.

C'est tout ce que j'avais à dire. Nous voterons cette motion.

M. LE MAIRE.- Monsieur LAMAND, je voudrais aussi signaler que j'ai été le soutien du candidat du parti socialiste de l'époque, tout comme Monsieur DERNONCOURT a été le soutien de son candidat. Là également, je pense que la remarque est décalée.

Par contre, je vous rejoins, Monsieur LAMAND, laissons effectivement aux Gilets jaunes cette volonté de s'inscrire hors des partis.

J'invite d'ailleurs les responsables politiques à ne pas vouloir récupérer ce mouvement qui est un mouvement citoyen, qui doit rester un mouvement citoyen qui s'inscrit hors des partis. Je vois bien ici et là la tentation de certains d'essayer de récupérer sur le plan politique les Gilets jaunes. Celles et ceux qui s'évertuent à cela sont les premiers fossoyeurs de ce mouvement citoyen.

Vous avez pu remarquer que je n'ai eu aucunement cette tentation-là. Je l'ai signalé dès le début, je n'irai pas dans les manifestations, les ronds-points, etc. qui sont tenus par les Gilets jaunes. En revanche, j'ai toujours dit que cette mairie était la maison de tous et que j'étais prêt à recevoir toute délégation, ce que j'ai fait à chaque fois que des demandes d'audience m'ont été faites.

Laissons ces Gilets jaunes dans leur expression citoyenne, parce que c'est là qu'ils auront plus de chances de se faire entendre, écouter et surtout de voir des actions mises en œuvre à la suite de ce mouvement.

Monsieur KAZNOWSKI, vous avez pris votre prise de parole, mais allez-y.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- J'ai une question par rapport aux commerçants qui ont été impactés pendant plusieurs semaines. Avez-vous reçu des commerçants du centre-ville ou de la zone commerciale afin de pouvoir les aider et les accompagner pour qu'ils aient des indemnités ?

M. LE MAIRE.- Non. Ce n'est pas le rôle d'une commune de pouvoir le faire. Elle n'en a d'ailleurs pas la possibilité, il y a des règlements et des législations. Par contre, je crois que des cellules ont été mises en sous-préfecture et en préfecture. J'invite donc les commerçants qui ont été impactés à aller voir les responsables de l'État qui se doivent d'indemniser les commerces qui sont directement impactés par ces mouvements.

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, j'interviendrai très synthétiquement puisque vous avez tout dit. La récupération politique m'exaspère et, si on demandait aux Gilets jaunes pour qui ils ont voté, je pense qu'une bonne partie a voté pour Emmanuel MACRON. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis et ce n'est pas parce qu'on a voté pour quelqu'un qu'on doit le soutenir s'il nous mène au mur.

Pour les millions de travailleurs pauvres, de demandeurs d'emploi, de petits artisans, de petits entrepreneurs, d'auto-entrepreneurs, pour les retraités, pour les lycéens, les jeunes, les Français en souffrance qui subissent l'injustice économique et sociale, pour les élus que nous sommes, merci, Monsieur le Maire, de déposer cette motion que le groupe socialiste votera bien entendu dans sa totalité.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vais mettre cette motion aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART, soit deux abstentions*).

Qui est favorable ?

(La motion est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Les Patriotes ; Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART s'étant abstenus.)

Je vous remercie.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2018

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*).

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote car je n'étais pas présent.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est noté.

Ce compte rendu est-il validé à l'unanimité ?

(Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2018 est adopté à l'unanimité des votants, Monsieur LAMAND n'ayant pas pris part au vote)

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes d'explication ? *(Aucune).*

Est-il validé ?

(Compte rendu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons aux finances, Monsieur DERNONCOURT.

IV. FINANCES

- Décision modificative n° 3 du budget principal

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, cette décision modificative prend en compte un certain nombre de mesures intervenues depuis la dernière séance de Conseil municipal, à savoir,

Pour la section d'investissement :

- en recettes, le fonds de compensation de la TVA pour 76 000 € en complément de l'inscription budgétaire du début d'année qui avait été sous-estimée par rapport au montant encaissé réellement ;
- en dépenses, 30 000 € supplémentaires en règlement du solde des travaux d'extension de l'école Condorcet et 46 000 € au chapitre 21 pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Pour le fonctionnement :

- 750 000 € du chapitre charges de personnel sont transférés au chapitre des charges de fonctionnement courant. Cette mesure a été rendue possible, non pas par une baisse des rémunérations du personnel, mais par le fait que les crédits inscrits pour le recrutement des policiers municipaux n'ont pas été intégralement consommés du fait que ces recrutements ont été réalisés en cours d'année et les salaires desdits policiers n'ont donc pas été payés durant toute l'année 2018.

Nous avons ainsi une décision modificative n° 3 du budget principal équilibrée en recettes à 76 000 € pour l'investissement. Quant à la section de fonctionnement, les 750 000 € provenant des charges de personnels se répartissent en :

- 55 000 € pour les factures d'eau,
- 345 000 € pour l'électricité,
- 350 000 € pour le chauffage.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

C'est une décision modificative pour ajustement de crédits.

Je fais juste une remarque. J'observe que nos dépenses de fluides ne cessent de progresser d'année en année.

Je vous signale, mes chers collègues, que j'ai demandé au Directeur des services de se pencher sur la question et en particulier qu'une programmation puisse être mise en place sur nos bâtiments municipaux afin d'améliorer nos performances énergétiques. En effet, je m'inquiète sérieusement de la montée en flèche de nos dépenses liées à nos factures énergétiques. Cela devient presque assommant et je souhaite à tout prix que l'on se penche sur cette question.

Je sais que nos services se sont d'ores et déjà mis au travail. Lorsque j'aurai une programmation à vous proposer, mes chers collègues, je vous la présenterai. Je ne peux pas admettre que ces factures puissent continuer à grimper en flèche de cette façon.

Mes chers collègues, y a-t-il des demandes d'explications supplémentaires ? *(Aucune)*.

Je mets aux voix cette décision modificative.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe des Patriotes et Monsieur FRUCHART, soit cinq abstentions)*.

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté ; Les Patriotes et Monsieur FRUCHART s'étant abstenus).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, poursuivez.

- **Budget principal : subventions d'équilibre aux budgets annexes de la Ville**

M. DERNONCOURT.- Il s'agit de subventions d'équilibre aux différents budgets annexes de la Ville.

Rappelons que les budgets annexes de la Ville Nauticaa, Locations de salles, Halle couverte, Lotissement Grand Siècle et Lotissement La Sablière, bénéficient de subventions d'équilibre du budget principal si un déficit est avéré sur ces budgets en fin d'exercice.

Des crédits ont donc été prévus au budget primitif 2018 pour assurer la couverture de ces déficits et les versements seront ajustés dès lors que seront connus les déficits éventuels de chaque budget annexe et ce, après le 31 décembre.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*.

Est-ce le même vote que tout à l'heure ?

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté ; Les Patriotes et Monsieur FRUCHART s'étant abstenus).

Je vous remercie.

- **Reversement du contrat Enfance Jeunesse (Ville, CCAS et EPDEF)**

M. DERNONCOURT.- La Ville et la Caisse d'allocations familiales ont un contrat qui a pour objectif l'optimisation de la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. La participation financière versée par la CAF sera reversée à l'EPDEF pour la gestion du centre multi-accueil, au CCAS de la commune pour ses structures d'accueil petite enfance et aux services de la Ville (service jeunesse, accueils de loisirs, garderies périscolaires).

Le montant de ces subventions reversées est calculé par la Caisse d'allocations familiales et ces reversements seront effectués dès que la caisse aura procédé au versement des contrats 2018.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération que nous avons à voter chaque année.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune)*.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, pour une autorisation d'engager des dépenses.

- **Budget principal : autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019**
- **Budget annexe Nauticaa : autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019**
- **Budget annexe Halle couverte : autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019**
- **Budget annexe Locations de salles : autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du Budget primitif 2019**

M. DERNONCOURT.- Les votes des budgets interviendront en avril prochain et il faut que, d'ici là, les services puissent effectuer leurs missions dans l'attente de ce vote.

Cette possibilité est donnée par l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement sont autorisés dans la limite de celles inscrites au budget précédent et, pour les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % de l'inscription budgétaire précédente.

Pour le budget principal, les dépenses autorisées pour l'investissement sont de 1 330 738,19 €. Vous avez dans vos documents le détail par chapitre. En ce qui concerne les opérations budgétaires pluriannuelles, il s'agit des autorisations de programme votées par notre assemblée et dont vous avez la liste.

Pour le budget annexe Nauticaa : 25 % des dépenses inscrites en 2018, soit 22 500 €.

Pour le budget Halle couverte : 25 % des dépenses de 2018, soit 750 €.

Pour le budget Location de salles : 84 608 € au regard de 338 432 € inscrits en 2018.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

C'est l'occasion pour moi de vous dire que le budget primitif 2019 sera voté le 5 avril 2019.

Effectivement, d'ici le 5 avril 2019, il faut pouvoir fonctionner, d'où l'objet de ces quatre délibérations que je vous propose de voter ensemble.

Ces quatre délibérations, sont-elles adoptées à l'unanimité ?

(Les quatre délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons au centre communal d'action sociale. Madame GERMA, vous qui en êtes la Vice-présidente, vous allez demander une subvention.

- **Centre communal d'action sociale : demande de subvention pour l'année 2019**

Mme GERMA.- Le CCAS, bien qu'il s'agisse d'une entité juridique autonome, demeure une structure communale et il a besoin de la Ville pour fonctionner, celle-ci lui apportant une subvention de fonctionnement substantielle.

Le CCAS sollicite le renouvellement de cette subvention pour l'exercice 2019. À ce jour, le CCAS estime le montant nécessaire équivalent à celui de l'exercice précédent, à savoir 3 050 000 € qui seront versés en 10 versements de 305 000 €.

M. LE MAIRE.- C'est une grosse subvention.

Mme GERMA.- Oui, mais nous avons besoin de fonctionner compte tenu de tout ce que le CCAS offre pour accompagner nos Liéviноises et Liéviноis. Je pense que le travail effectué par le CCAS est plus que remarquable. J'ai eu l'occasion, depuis quatre ans, de voir ce qu'il s'y fait.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Je salue le travail qui est réalisé par les agents du CCAS et ceux qui disent le contraire se trompent, lorsqu'ils le disent parfois même sans savoir que d'autres personnes les entendent

dans certains commerces liévinois. Ils ont tort, ils font du tort aux agents du CCAS et à la Ville de Liévin lorsqu'ils s'expriment ainsi. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Y a-t-il des observations sur cette subvention ? (Aucune).

Est-elle votée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA, nous passons à une ligne de trésorerie.

- **Budget principal : autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du CCAS pour l'exercice 2019**

Mme GERMA.- Chaque année, le CCAS souscrit une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie auxquels la structure ne pourrait faire face.

L'utilisation de cette ligne de trésorerie est assez rare. En 2018, par exemple, celle-ci n'a pas été utilisée.

Par mesure de prudence, il est proposé pour l'exercice 2019 de procéder au renouvellement de cette ligne de trésorerie dans les mêmes conditions, à savoir pour un montant de 500 000 €.

M. LE MAIRE.- Effectivement, cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée l'année dernière, ni il y a deux ans. Si j'ai bon souvenir, on l'a utilisée il y a trois ans parce qu'il y avait quelques petits soucis avec le Trésor public à cette époque-là.

Je vous signale que, lorsqu'on n'a pas recours à cette ligne de trésorerie, la dépense induite par cette souscription de ligne de trésorerie s'élève à 1 000 €. Par contre, si le besoin s'exprime et si on n'a pas de ligne de trésorerie, cela peut être des fournisseurs qui ne sont pas payés, des employés qui ne peuvent pas être payés. Par mesure de précaution, nous vous suggérons donc cette souscription d'une ligne de trésorerie.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Cette délibération est-elle adoptée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

- **Budget principal : demande de garantie d'emprunt de Territoires 62 auprès de la Ville de Liévin pour le financement de l'opération Tranchée de Calonne à Liévin dans le cadre d'un traité d'aménagement de 45 ha**

Mme GACI.- Il vous est proposé une garantie d'emprunt pour Territoires 62 auprès du Crédit Agricole de France, dans le cadre d'un traité d'aménagement sur la Tranchée de Calonne concernant 30 lots libres et 22 logements locatifs sociaux sur une surface de 3,3 hectares.

Il convient de délibérer sur cette garantie d'emprunt.

M. LE MAIRE.- Je vous signale que cette garantie d'emprunt est liée à une condition, qui a été soumise à Territoires 62. En échange de ce prêt de 1 M€, Territoires 62 doit se désendetter d'une autre souscription d'emprunt qu'il avait faite il y a longtemps sur cette même Tranchée de Calonne pour 5,8 M€, emprunt que nous avons également garanti dans ce Conseil municipal. Au travers de cette garantie que nous apportons, nous réduisons les garanties apportées à Territoires 62, puisque, au lieu de porter sur 5,8 M€, cela ne portera que sur 1 M€.

Voilà pour la transparence.

Y a-t-il des observations ? (Aucune).

Y a-t-il des avis contraires ?

Mme GACI.- Je ne prends pas part au vote.

M. LE MAIRE.- Effectivement, puisque vous êtes administratrice.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Je souhaite m'abstenir.

M. LAMAND.- Je m'abstiens également.

M. LE MAIRE.- Je ne prends pas part au vote également, puisque je suis administrateur de Territoires 62, même si ce n'est pas pour la Ville de Liévin, mais pour la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Monsieur LETRUN, Les Patriotes et Monsieur FRUCHART ; Ecologie et Citoyenneté et Monsieur LAMAND s'étant abstenus ; Monsieur le Maire et Madame GACI n'ayant pas pris part au vote.)

Je vous remercie.

Nous passons au rapport annuel de Territoires 62.

- **Rapport annuel 2017 du mandataire de la collectivité administrateur de la SEM Territoires 62**

Mme GACI.- Je vais essayer d'être synthétique, mais il me semble important de pouvoir faire une présentation de ce rapport d'activité. Je pense que nous aurions même pu commencer par ceci, ce qui permettrait d'avoir cette lisibilité sur l'évolution de Territoires 62.

L'exercice 2017 aura vraisemblablement permis de confronter des espérances de retour à une meilleure situation financière pour Territoires 62. On peut souligner que le résultat progresse en 2017 et est positif, contrairement aux années précédentes avant 2016 qui voyaient un résultat négatif.

Les principaux éléments marquants de l'exercice 2017 sont détaillés dans le rapport en annexe.

Sur la gouvernance, il y a eu un changement de président, puisque Monsieur PARENT était frappé par la limite d'âge, il a donc dû céder son siège. C'est Monsieur Christophe PILCH, pour la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, qui a pris la présidence.

Il n'y a pas eu de changement au niveau de la direction.

Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2017.

En ce qui me concerne, je siège à l'assemblée spéciale de Territoires 62. J'ai été désignée en 2014 pour siéger également au conseil d'administration. J'ai été membre du comité d'engagement jusqu'au 4 avril 2017, date à laquelle j'ai démissionné, simplement pour manque de temps.

Sur l'aspect juridique, le principal contentieux dont tout le monde a entendu parler était l'expropriation des terrains à Fouquières-lès-Lens. Dans cette affaire, des décisions ont été rendues en appel et fixent un nouveau montant du foncier toujours considéré comme excessif par Territoires 62. La négociation est toujours en cours et les appels et pourvois en cassation renvoient en début 2018 afin de préserver les intérêts de la société d'économie mixte.

Sur l'aspect opérationnel, le nouveau modèle économique mis en place par la SEM a eu pour objectif d'assurer la continuité et le développement des opérations engagées pour le compte des donneurs d'ordre, de conforter les opérations de lotissements et de confirmer son orientation vers la promotion immobilière par la construction et la commercialisation de programmes en VEFA (vente en état futur d'achèvement).

Les principaux éléments marquants au niveau du secteur opérationnel sont d'importantes commercialisations, la concentration de l'activité d'aménagement sur une cinquantaine d'opérations. Sur la ville de Liévin, on pourra noter l'aménagement de l'extension de la zone de l'Alouette, la préparation pour 2018 d'aménagements sur les opérations de la Tranchée de Calonne et de la Belle Femme.

Concernant l'activité des filiales :

- La SCI BLUM, chargée de l'activité de location de son immeuble du centre tertiaire, dégage un bénéfice en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent. Il est en 2017 de 94 K€.
- La SAS Axévie, chargée de la gestion de quatre EHPAD, dégageait un déficit ces dernières années. Elle a cédé en décembre 2017 les quatre EHPAD à Maisons & Cités qui a absorbé les déficits antérieurs et permis un résultat positif de 3 118 K€ à la clôture de l'exercice. Son activité s'est considérablement réduite, elle se limite à la seule gestion du contentieux de l'EHPAD de Fouquières.
- La SCI An 2000, chargée de la location de l'immeuble Artéa, en déficit sur l'exercice 2016, renoue avec un résultat positif en 2017.
- La Centrale foncière est toujours en cours de liquidation à l'amiable.

Globalement, la situation des filiales s'est largement améliorée par rapport aux exercices précédents.

Les prises de participation de contrôle : la SEM n'en a pris aucune au cours de l'exercice.

Concernant les éléments financiers de gestion :

- En 2016, l'essentiel des produits d'exploitation provenait des concessions d'aménagement pour 80 %, part qui a nettement diminué en 2017 et qui est passée à 69,5 %, avec un rééquilibrage progressif dans les secteurs d'activités et notamment celui des activités propres qui occupent 22 % des produits d'exploitation alors qu'il n'occupait que 11 % en 2016.
- Les charges progressent moins rapidement.
- Cette tendance générale confirme ce qui est mentionné dans le rapport de la SEM. Les opérations de lotissements et de VEFA tendent à se développer significativement et à apporter une certaine rentabilité à la société.
- Le résultat net de l'exercice s'élève à 592 K€ contre 545 K€ en 2016, soit une progression de 8,6 %. Il faut noter que les exercices précédents laissaient apparaître un résultat négatif. Ce résultat n'était toujours pas suffisant à combler un report à nouveau encore largement déficitaire, qui devrait à nouveau diminuer en 2018.

Les engagements entre la Ville de Liévin et la SEM sont les suivants :

- Pas de hausse de capital ou de prise de participation.
- Pas de changement dans les garanties d'emprunt en 2017.
- Des conventions toujours en cours, La Belle Femme et La Tranchée de Colonne, pour 2017.

Concernant les perspectives, on peut souligner que les orientations mises en place par Territoires 62 portent leurs fruits. On peut aussi d'ores et déjà, même si l'année n'est pas encore achevée, obérer une année 2018 beaucoup plus positive que ne l'ont été les années 2014, 2015 et avant.

Voilà donc le rapport de la société d'économie mixte. Je pense que l'on peut saluer le travail qui est fait par la direction et les équipes de Territoires 62.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI, pour cette présentation complète du rapport d'activité de Territoires 62.

Avez-vous des observations ?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Un mot sur le changement de gouvernance et les nouvelles dispositions prises par Territoires 62 dans la mission qu'il n'aurait jamais dû quitter, à savoir être un outil au service des collectivités de façon raisonnable au niveau de notre région sans se lancer dans une sorte d'aventurisme qui consistait à emprunter et emprunter encore. Je le dis avec sincérité puisque j'ai été, pendant plusieurs années, d'abord à Adevia, puis à Territoires 62. Je me félicite de cette situation positive retrouvée et j'en félicite le directeur.

M. LE MAIRE.- Tout à fait, Monsieur DERNONCOURT. Vous avez tout à fait raison de souligner l'apport considérable qui a été celui du directeur, Monsieur Michel DENEUX, depuis trois ans, qui, avec ses équipes, fait un travail remarquable. Il est important de souligner que, depuis 2016, le résultat net de la société est redevenu positif, que la société se désendette à marche forcée. Effectivement, à un moment, il y a eu une sorte de course à l'échalote, une multiplicité d'opérations d'aménagement plus coûteuses les unes que les autres, des achats de foncier extrêmement conséquents, parfois déraisonnables. Monsieur Michel DENEUX a remis beaucoup d'ordre dans cette société.

Il faut dire aussi que cette société a subi de plein fouet les allégations, pour ne pas dire le délire de certains qui se sont acharnés contre cet outil d'aménagement à des fins politiciennes, faisant croire que c'était une machine à blanchir de l'argent au service d'un parti politique, ce qui a failli mettre en péril la société pourtant si utile aux collectivités pour aménager leur territoire, en mettant en péril surtout le personnel. Je rappelle que, à la suite de ces allégations, la moitié du personnel de Territoires 62 a dû quitter cette société.

C'est un exemple typique de ces choses politiciennes qui sont complètement déraisonnées et déraisonnables, qui ont mis la moitié du personnel dehors, tout simplement pour régler des comptes politiques. C'est l'exemple type de ce que ne souhaitent pas les Françaises et les Français. Celles et ceux qui ont porté ce procès à l'époque devraient rougir de honte parce que cet outil est extrêmement utile.

Je rappelle que, à Liévin, cette société Territoires 62 a encore deux opérations en cours, qui sont d'ailleurs aux risques de l'aménageur, c'est la Belle Femme et la Tranchée de Calonne. Les deux autres opérations d'aménagement, qui étaient aux risques de la collectivité, ont été closes au sein même de ce Conseil municipal, cela concernait La Sablière et le Fossé à Sec.

Je rappelle aussi que Territoires 62 porte au nom de la Communauté d'agglomération un projet ô combien important pour Liévin et un projet réussi, c'est celui de l'extension de la zone industrielle de l'Alouette. Heureusement que nous avons ce type d'outil car la zone industrielle de l'Alouette, c'est 80 hectares aménagés et, à terme, 1500, voire 2 000 emplois qui vont venir s'implanter sur cette zone industrielle. On peut donc dire aux 2 000 demandeurs d'emploi qui vont retrouver un emploi qu'il est heureux que les agissements politiques de certains n'ont pas abouti parce que, sans doute, cette zone n'aurait jamais été aménagée et, sans doute, il n'y aurait pas eu ces 1 500 à 2000 emplois qui vont s'installer dès 2019.

En effet, dès 2019, Poste-Immo, Iveco et une autre structure – dont j'ai oublié le nom – vont s'implanter. Par la suite, il y aura Parcolog, Virtuo, ce sont des sociétés qui ont fait une promesse de vente sur 22 hectares pour l'une et 40 hectares pour l'autre.

Bravo aux équipes de Michel DENEUX, parce qu'elles font un travail tout à fait remarquable et au service des collectivités que nous sommes, parce que, parfois, nous ne sommes pas outillés pour faire ce travail. Il nous faut donc des outils dans lesquels il y a des hommes et des femmes qui ont cette compétence. C'est donc un gros satisfecit que de voir cet outil fonctionner ainsi aujourd'hui.

Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous passons aux marchés publics, Monsieur GOGUILLON.

V. MARCHÉS PUBLICS

- Location de matériels pour les festivités

M. GOGUILLON.- Il s'agit d'un marché proposé en trois lots :

- Lot n° 1 : location de barrières-clôtures, chantier, plot maintien, bride de verrouillage
- Lot n° 2 : location de tables et de chaises.
- Lot n° 3 : location de toilettes.

La commission d'appel d'offres, lors de la séance du 8 novembre 2018, a déclaré le lot n° 2 infructueux et a retenu :

- pour le lot n° 1, la société PANALOC de Wambrechies
- pour le lot n° 3, la société WC LOC de Valenciennes.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec les sociétés mentionnées ci-dessus.

Le Conseil est appelé à délibérer.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations sur cette délibération ?

Est-elle adoptée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE, pour la délibération suivante.

- **Interventions sur alarme intrusion, gardiennage de chantiers, manifestations et autres prestations**

Mme VANCAILLE.- Une commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 décembre 2018 et a retenu la société SBM, surveillance bassin minier.

Il convient aujourd'hui de signer le marché avec cette société.

M. LE MAIRE.- Là aussi, cela fait partie des choses sur lesquelles je ne suis pas très satisfait de la manière dont les choses se font. En effet, notre police municipale est trop régulièrement sollicitée pour des alarmes qui s'enclenchent, tout simplement parce que l'utilisateur ou parfois également nos propres services oublient qu'il y a une alarme et oublient donc de l'éteindre ou oublient de l'allumer.

J'ai demandé au Directeur général des services de se pencher sur la question. Je m'évertue à lire tous les jours les rapports de cette police municipale et je veux voir diminuer le nombre de rapports relatifs à ces alarmes parce que cela occupe beaucoup trop de temps de nos policiers municipaux et je préfère de loin les voir dans la rue au contact des Liévoises et des Liévois plutôt que de remettre en fonctionnement une alarme ou de l'éteindre.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Monsieur GOGUILLON.

M. GOGUILLON.- Je rappelle que chaque déplacement coûte 80 € à la Commune.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Cela ne peut plus durer ainsi.

Pas de problème sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, pour la délibération suivante.

- **Fourniture de matériels électriques**

M. MACQUART.- Monsieur le Maire, le marché pour la fourniture de matériels électriques a été décomposé en trois lots :

- Matériels électriques pour les bâtiments
- Matériels électriques pour les illuminations
- Matériels électriques pour l'éclairage public.

La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 décembre, a retenu :

- pour le lot 1, la société REXEL ; l'accord-cadre mono attributaire est passé avec un montant minimum de 5 000 € HT et sans montant maximum, en sachant que le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois, donc, toutes périodes confondues, pour 48 mois ;
- pour le lot 2, les illuminations, la société REXEL ; avec un accord-cadre de 2000 € HT, sans montant maximum de commande, avec une même durée de reconduction.
- Le lot 3 pour l'éclairage public a été déclaré infructueux.

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec la société REXEL pour les lots 1 et 2 et à relancer une nouvelle procédure pour le lot 3.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, il me semble qu'un audit était envisagé pour l'éclairage public.

M. LE MAIRE.- Il a déjà été fait.

M. LEJEUNE.- Est-ce que c'est lié à ce lot ?

M. LE MAIRE.- Non.

Nous connaissons le résultat de cet audit. Nous avons 6 800 points lumineux à Liévin. 45 % sont en très bon état, ils n'auront donc pas besoin d'avoir une rénovation. Par contre, pour le reste, à partir de 2020, nous mettrons en place une programmation pour rénover les 55 % de points lumineux qui ont besoin d'être rénovés, parfois de passer aux LED, parfois des poteaux doivent être changés. À partir de 2020, une programmation budgétaire sera proposée à ce Conseil municipal pour rénover notre système d'éclairage.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Aucune*).

Est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, pour la délibération suivante.

- **Prestations de géomètre**

M. MACQUART.- La municipalité a engagé une procédure concernant des prestations de géomètre pour des opérations de levés de terrain, la production de plans, les bornages et divers documents relatifs au domaine foncier.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 novembre et a attribué le marché à la société Bogaert et Associés, pour un montant minimum de commande de 20 000 € par période, sans montant maximum de commande par période et pour une durée totale de 48 mois.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, poursuivez sur les déchets urbains.

- **Traitement des déchets urbains**

M. MACQUART.- Dans le cadre du traitement des déchets urbains produits par l'activité du CTM et afin de participer et garantir la propreté de la ville, la commune souhaite mettre en place le tri, la collecte et traitement, ainsi que la valorisation des différents types de déchets. Dans cet objectif, elle a mis en place le tri et la collecte des papiers et cartons et autres déchets industriels banals.

À ce titre, la Ville de Liévin souhaite mettre en place maintenant une solution de stockage, de collecte et de traitement éventuel de ces déchets en vue d'un recyclage matière chaque fois que cela sera possible.

Le marché a été décomposé en neuf lots.

La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 8 novembre, a retenu :

- la société Nicollin pour la mise à disposition des bennes et le transport jusqu'au centre de traitement ;

- la société Ramery Environnement pour l'élimination des déchets de type déchets municipaux ;
- la société Suez pour l'élimination des déchets de type amiante.
- Les lots 4, 5 et 6, à savoir l'élimination des déchets de type bois, l'élimination des déchets de types déchets inertes et l'élimination des déchets de type pots peinture, ont été déclarés infructueux.
- Le lot 7, élimination des déchets de type pneus non souillés de véhicule léger, a été donné à la société Ramery environnement.
- Le lot 8, élimination des déchets de type amiante des rues de Liévin au CTM, a été donné à la société Nicollin.
- Le lot 9, élimination des déchets de type déchets verts, a été donné à la société Ramery environnement.

Pour l'ensemble de ces lots, le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois, soit une durée maximum toutes périodes confondues de 48 mois.

Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés mentionnées et à relancer une nouvelle procédure pour les lots 4, 5 et 6 déclarés infructueux

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Mes chers collègues, j'en profite une nouvelle fois – surtout que la presse est présente – pour dire combien ces dépenses liées au traitement des déchets m'agacent profondément. Je vais vous citer quelques chiffres qui, je l'espère, feront cogiter les Liéviennes et les Liéviens, chacun d'entre nous, parce que c'est avant tout nous qui sommes responsables de ce que nous retrouvons sur l'espace public.

Je vous rappelle que 21 personnes sont affectées chaque jour au traitement de ces déchets. C'est 600 000 € de dépenses. Ce sont 21 personnes que l'on pourrait mettre à des tâches autres que de ramasser les déchets. C'est tout à fait inutile.

Je rappelle que pour traiter ces déchets, cela coûte environ 100 000 € à l'année. Cela fait 700 000.

À côté de nos 21 personnes, nous avons également des contrats pour le lavage, le balayage mécanique, le désherbage des espaces publics. Pour tout cela, c'est un budget supplémentaire de 630 000 €.

C'est donc au total 1,3 M€ de dépenses qui s'envolent en fumée, car cela n'apporte strictement rien à la ville de Liévin, si ce n'est que d'être propre, mais cette ville serait propre si chacun faisait attention à garder son papier, à ne pas jeter ses encombrants quelques jours ou quelques semaines avant le passage du véhicule, parce qu'on veut éviter d'aller à la déchetterie, ou parce qu'un petit auto-entrepreneur, plutôt que d'aller mettre cela et payer la prestation qu'il fait payer à son client, préfère s'en débarrasser dans les rues de Liévin.

Je rappelle donc les uns et les autres au civisme, puisque ce n'est que du civisme. Parfois, j'ai l'impression de parler dans le vide. Malheureusement, nous collectons entre 1 et 3 tonnes par jour et on constate que cela ne cesse de progresser. Malgré toutes ces annonces, l'incivisme continue de progresser dans ce domaine.

Je vous rappelle, comme c'est déjà le cas, que la mise en place de la police municipale s'accompagne aussi d'une verbalisation de toute personne que l'on trouve soit en flagrant délit de déposer des ordures, soit en ayant retrouvé des traces du propriétaire de ces déchets. Je peux vous dire que la collectivité va jusqu'au bout de la procédure et que l'amende qui est prononcée est particulièrement élevée.

Je le répète, il ne peut pas y avoir de mansuétude sur ces sujets, parce que ce sont des dépenses beaucoup trop importantes pour le contribuable. Si on avait 1,3 M€ à dépenser pour planter des fleurs, il y aurait des fleurs partout, cela recouvrirait tout le territoire liévien. C'est quand même bien dommage de dépenser 1,3 M€ en pure perte.

En plus, je peux vous dire que le travail effectué par ces 21 agents n'est pas un travail agréable, c'est même plutôt ragoûtant. Je les félicite parce qu'ils font un travail tout à fait remarquable, mais qui est franchement un peu dégueulasse. Si l'on pouvait éviter cela, ce serait le bienvenu, à la fois pour le portefeuille du contribuable liévien et pour les agents qui pourraient exécuter des tâches bien plus nobles que celle-là.

C'est donc un rappel et je compte sur nos journalistes de l'Avenir de l'Artois et de La Voix du Nord pour faire cette annonce d'appel à la citoyenneté et au civisme.

Mes chers collègues, avez-vous des questions sur cette délibération ?

Monsieur KAZNOWSKI.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Je souhaitais réagir sur ce que vous disiez par rapport aux ordures ménagères. Là où je réside, je suis allé à plusieurs reprises à la société Nicollin pour leur demander s'il était possible, pour les habitants de ma rue et celle juste à côté, d'avoir des poubelles où les gens puissent mettre leurs ordures à l'intérieur. Toutes les semaines, lorsqu'on met les poubelles sur le trottoir, les chats les arrachent tout la nuit et les emballages volent partout. Cela fait des mois que je demande si on peut mettre un système en place et on m'a répondu que ce n'était pas possible.

C'est le genre de situation qui pourrait être évitée et qui occasionne le déplacement des agents de la ville toutes les semaines pour ramasser des choses qui, à la base, étaient dans des sacs plastiques et qu'on retrouve de l'autre côté de la rue.

M. LE MAIRE.- Monsieur KAZNOWSKI, je vois où vous habitez, rue du 4 août. Franchement, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas mettre en place cette collecte mécanisée par benne.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Ce n'est pas adapté au niveau de la largeur de la voirie pour le camion qui passe.

M. LE MAIRE.- Je connais la largeur de cette rue. Je ne vois pas pourquoi la voirie serait trop étroite. Je connais beaucoup d'autres endroits où le camion passe alors que la rue est plus étroite que la vôtre.

Je n'ai pas connaissance de cela, Monsieur KAZNOWSKI, je vous remercie d'en faire part. Monsieur DESPREZ qui est là a pris note. Cela ne me concerne pas directement parce que je m'exprime ici en tant que maire de Liévin, mais cela me concerne indirectement comme Vice-président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Je rappelle que, pour le traitement des déchets, c'est la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Je vais saisir le président ROBERT qui, ensuite, doit saisir la société Nicollin pour que l'on puisse imaginer que le camion poubelle mécanisé passe dans cette rue. Cela me paraîtrait beaucoup plus cohérent que ce système par sacs. Le système par sacs est obligatoire là où les rues sont très étroites, mais ce n'est pas le cas dans cette rue. Nous allons donc saisir de suite le président ROBERT.

Cette délibération est-elle votée l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ, pour le groupe scolaire Calonne.

- **Restructuration du groupe scolaire Calonne - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre - Validation du coût prévisionnel de réalisation des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre**

M. LARDEZ.- Il s'agit de la restructuration du groupe scolaire Calonne et d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil municipal a désigné l'équipe Boyeldieu-Dehaene comme maître d'œuvre de l'opération pour un montant d'honoraire provisoire de 415 800 €, soit 13,86 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élevant à 3 M€. Or, le coût prévisionnel de réalisation des travaux défini par le maître d'œuvre est estimé à la somme de 3 384 000 €, soit une plus-value de 384 000 €. Vous avez la liste des propositions nouvelles actées.

Sur l'écart constaté de 384 000 €, 227 000 € sont imputables à la maîtrise d'œuvre, d'où pénalités.

Le taux et le forfait de rémunération définitifs sont fixés de la manière suivante : le nouveau taux de rémunération de 13,86 passe à 11,64 % suite aux pénalités. Le calcul du nouveau forfait de rémunération est le suivant : 3 384 000 € multipliés par 11,64 %, ce qui donne la somme de 393 897 €.

Les crédits nécessaires sont prévus de 2018 à 2020 au budget de la Ville.

On vous demande de valider le coût prévisionnel et le forfait de rémunération du maître d'œuvre.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LARDEZ.

Les travaux de cette école doivent démarrer en 2019 et la livraison doit se faire pour septembre 2020.

Ce sera une magnifique école. En particulier, sur le projet architectural, l'entrée de cette école, qui va se faire par la rue Jules Ferry, et surtout la cour vont être franchement remarquables. Monsieur LARDEZ aurait presque envie de reprendre du service et j'aurais presque envie de redevenir élève. Franchement, pour les gamins qui vont être dans cette école, cela va être superbe. Je pense que le moment de la récréation va être très attendu. La cour de récréation est tout à fait remarquable.

Nous aurons l'occasion de le voir. Je pense que nous prendrons beaucoup de plaisir à inaugurer cette école.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

J'ai passé une délibération, pour la fourniture et livraison de produits d'entretien, Monsieur MACQUART.

- **Marché n° 16A004 - Lot n° 1 Fourniture et livraison de produits d'entretien et de matériels divers pour les bâtiments de la Ville et du CCAS - Avenant n° 1**

M. MACQUART.- Le marché de ces produits d'entretien avait été attribué en 2016 à la société Orapi. Par courriers du 29 octobre et du 6 novembre, la Ville de Liévin est informée d'un changement de conditionnement de certains produits. Il y a donc lieu de recourir à la modification du BPU par voie d'avenant et de modifier les prix unitaires et références pour les articles qui sont repris dans le tableau que vous avez sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous passons à l'aménagement, foncier, urbanisme.

Monsieur WITCZAK, parlez-nous de Blendecques. Je vous invite à présenter les deux délibérations puisqu'elles vont ensemble

VI. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- **Blendecques : Lieudit « Château de l'Hermitage » - Réduction de l'assiette du bail emphytéotique consenti à l'Etablissement public départemental de l'enfance et de la famille**
- **Blendecques : Lieudit « Château de l'Hermitage » - Cession d'un ensemble immobilier bâti et non bâti à Monsieur et Madame GUYOT**

M. WITCZAK.- Le Conseil municipal, en séance du 19 octobre dernier, a décidé de procéder au déclassement d'un ensemble immobilier bâti et non bâti d'une surface de plus de 33 hectares environ, sous réserve d'arpentage, composé de bois, château, chapelle, salle de classes, maison de gardien, situé à Blendecques, lieudit « Château de l'Hermitage », repris au cadastre sous les références listées dans la délibération.

En effet, l'Etablissement public départemental de l'enfance et de la famille, qui bénéficie d'un bail emphytéotique jusqu'en 2051 sur l'ensemble de ce site, n'occupe plus la propriété depuis de nombreuses années. Seule une emprise de 2 hectares 5 ares et 91 centiares, soit 20 591 m², comme reprise au plan de division provisoire de géomètre ci-annexé, accueille l'établissement.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de réduire l'assiette du bail emphytéotique consenti à l'EPDEF à l'emprise occupée par ce dernier.

D'un commun accord entre les parties, cette réduction de l'assiette foncière se fera sans contrepartie financière, les autres clauses du bail restant inchangées. Les frais de géomètre seront pris en charge par l'EPDEF, les frais de notaire seront acquittés par la Commune.

Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur et Madame GUYOT pour l'achat du domaine appartenant à la Commune de Liévin situé à Blendecques. L'EPDEF, dans le cadre du centre d'accueil pour enfants et adolescents, n'en occupant plus qu'une partie, le Conseil municipal, en séance du 19 octobre dernier, a décidé de procéder au déclassement de l'ensemble immobilier.

Le service France Domaine, par avis du 6 juin 2018, référencé sous le n° 2018-139V1040, a évalué cet ensemble immobilier au prix de 457 000 €, offre acceptée par Monsieur et Madame GUYOT par courrier du 17 juin 2018.

Monsieur le Maire propose donc la cession à Monsieur et Madame GUYOT ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait de l'ensemble immobilier bâti et non bâti d'une superficie de plus de 33 hectares environ sous réserve d'arpentage, composé de bois, château, chapelle, salle de classes, maison de gardien, situé à Blendecques, lieudit « Château de l'Hermitage », au prix de 457 000 €, conformément à l'avis du service France Domaine, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.

Cette cession sera assortie d'une condition suspensive d'obtention du financement.

M. LE MAIRE.- Nous allons donc au bout de la procédure. Nous nous sommes désengagés de Blendecques depuis de nombreuses années. À l'époque, mon prédécesseur avait, par bail emphytéotique, donné l'usage de Blendecques à l'EPDEF qui y a implanté une maison pour enfants et une maison pour adolescents. Il se trouve que c'est grand, c'est difficile à entretenir, que l'EPDEF a beaucoup de mal à entretenir cet immense ensemble boisé, sur lequel il y a un château fortement dégradé, des salles de classe qui le sont beaucoup moins mais qu'il faut entretenir, etc.

Or, entre-temps, nous avons reçu une proposition de Monsieur GUYOT, qui était notaire à Bordeaux et qui est maintenant notaire à Lumbres. Monsieur GUYOT est prêt à racheter tout cela pour 457 000 € et ce, pour y vivre. J'étais étonné, on m'avait dit que c'était pour y créer des maisons d'hôtes. Pour l'instant, il a surtout le projet de vivre dans le château qui est extrêmement détérioré. Je lui ai dit qu'il avait intérêt à être bricoleur pour rénover ce château ou à avoir les moyens pour pouvoir rénover ce château. C'est son projet de vie, il aime les espaces, etc.

Il y a cette réduction de l'assiette du bail emphytéotique, pour permettre cette vente à Monsieur GUYOT. Pour la Ville de Liévin, c'est tout bénéfique puisque c'est une rentrée supplémentaire de 457 000 € pour la Ville.

Pour un bail emphytéotique, il y a un début, mais aussi une fin. Là, au moins, nous allons au bout de la démarche.

Cela fait un peu mal au cœur, parce qu'on a beaucoup de souvenirs à Blendecques, mais, on n'a pas les moyens d'entretenir cela et on n'en a plus l'usage. Nous avons en effet observé que les colonies de vacances à Blendecques étaient désertées, il n'y avait plus grand monde pour y aller et cela coûtait une fortune à la Ville de Liévin à l'époque. Au moins, cela fait le bonheur de Monsieur GUYOT, cela fait le bonheur de la Ville de Liévin puisqu'elle va toucher 457 000 €, et cela fait le bonheur de l'EPDEF qui n'aura pu à entretenir cet immense espace.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Est-elle votée à l'unanimité ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous poursuivons. Je vous avais dit que Monsieur DARRAS allait nous informer petit à petit de cette volonté de la Ville de Liévin de mettre en route un plan vélo.

- **Aménagement d'une contre-allée et d'une voie verte le long de la RD 58 entre les giratoires de l'an 2000 et des Mineurs**

M. DARRAS.- Nous allons effectivement aborder l'aménagement d'une contre-allée et d'une voie verte le long du RD 58.

En effet, en partenariat avec le Département, nous avons engagé une réflexion afin de transformer en boulevard urbain le tronçon situé en agglomération de la Route départementale 58 et ce, avec un double objectif : continuer de favoriser le développement d'activités commerciales le long de cet axe, mais aussi renforcer les infrastructures pour les piétons et les cyclistes et favoriser ainsi la pratique des modes doux. C'est un axe important de notre stratégie urbaine, développer un schéma cycliste à l'échelle de notre territoire.

La Ville va donc procéder à des travaux de création d'une voie verte située entre le giratoire des Mineurs et le giratoire de l'An 2000 et de modernisation de l'éclairage public, offrant ainsi aux piétons et aux cyclistes la possibilité de circuler en toute sécurité.

Nous avons sollicité un accompagnement financier du Conseil départemental au titre du programme de maintenance en milieu urbain, à hauteur de 199 600 €, pour un coût total estimé de travaux de 583 617 €.

Etant donné que ces aménagements relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage (le Département et nous), il y a lieu d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département, en précisant que c'est la Ville de Liévin qui assurera le suivi de l'opération.

Pour information, une première phase de travaux démarrera au cours du premier trimestre 2019 afin de réaliser la contre-allée, ainsi qu'une amorce pour la voie verte, et permettre d'accompagner le développement d'une activité commerciale, en l'occurrence l'enseigne Lidl.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des prises de parole ? (*Aucune demande*).

Je pensais que certains allaient s'exprimer en apportant une forme de satisfecit sur la rapidité de la réponse apportée à un problème qui a été soulevé.

Nous commençons donc là où on peut le faire. L'objectif est bien évidemment de poursuivre. On ira petit à petit dans ce sens-là systématiquement lorsque nous pourrons créer une voie verte. C'est un début et il y aura bien évidemment une suite, puisque nous partageons tous ici au sein de ce Conseil municipal cette préoccupation.

Cette délibération est-elle votée à l'unanimité ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous passons au Grand Siècle, Monsieur GASSE.

- **Liévin : résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir**

M. GASSE.- Lors de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016, il a été acté la commercialisation des lots à bâtir de la Résidence du Grand Siècle à Liévin.

La démarche à mettre en œuvre a été détaillée en précisant que, préalablement à la régularisation des actes authentiques, des promesses de vente seraient signées avec versement d'un acompte représentant 2 % du prix de vente.

De même, il a été arrêté le versement, à la signature des actes de vente, d'une somme forfaitaire de 1 500 €, caution qui sera activée en cas de dégradation des équipements publics lors des travaux de construction par les acquéreurs des lots.

Il convient donc de préciser pour ces lots le numéro, la superficie, la référence cadastrale, l'identité et l'adresse des acquéreurs, qui se trouvent dans le tableau dans la délibération.

Ces ventes consenties aux personnes sus-désignées ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait seront assorties de deux conditions suspensives : l'obtention du permis de construire et du financement nécessaire à l'opération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GASSE.

Nous avons donc trois nouvelles ventes de terrain sur ce secteur.

Je vous signale que, au total, nous sommes aujourd'hui à 81 lots vendus sur 104. Il en reste donc 23, ce qui porte le taux de commercialisation à 78 %.

Je me souviens que, lorsque nous avons présenté une première fois cette délibération sur la reprise de ce Fossé à Sec, certains ont douté de notre réussite. J'espère que ces personnes s'en souviennent. Aujourd'hui, elles peuvent se dire que nous avons été à la hauteur.

Au-delà de ce lotissement, il y en a plein d'autres à Liévin. On a cité celui de la Tranchée de Calonne qui est déjà vendu. On peut citer – cela a été mis dans la presse il y a peu de temps, puisque nous étions en visite de chantier – le lotissement de Nexity sur le secteur de Saint-Albert. Je signale d'ailleurs que la personne qui a donné les informations a donné de fausses informations. Ce ne sont pas principalement des Liévinos qui ont acheté, puisqu'il n'y en a que deux sur les 24. Ce sont principalement des personnes de l'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin et même un Belge de Menin qui nous a acheté un terrain pour s'installer à Liévin. Comme quoi Liévin porte loin sa notoriété.

Mes chers collègues, nous ferons le décompte à la fin, mais, sur ce mandat, plus de 1 000 logements auront été construits à Liévin. Ce n'est quand même pas rien. Un mandat, ce n'est que six ans. Sur six ans de temps, nous aurons construit plus de 1 000 logements à Liévin. Cela montre bien que Liévin a un certain pouvoir d'attraction et de séduction. J'en suis particulièrement heureux parce que ce sont des signes de la vitalité et du dynamisme de notre commune. Je me souviens que, la première année où j'étais maire, je ne signai quasiment aucun permis. Aujourd'hui, je peux vous assurer que j'en signe beaucoup et j'en suis particulièrement heureux parce que c'est la ville qui se développe.

Sur cette délibération, sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour le secteur Jaurès.

- **Liévin : secteur Jaurès - Acquisition de terrains à l'Etablissement public foncier Nord - Pas de Calais**

M. DARRAS.- C'est une autre très belle opération. Nous avons signé une convention de portage foncier avec l'Etablissement public foncier en mai 2015 portant sur la cité Jean Jaurès.

Je vous rappelle que, sur la partie nord, le projet d'équipement du centre de conservation des collections du musée du Louvre est en cours de construction. C'est assez spectaculaire. Sur la partie sud, le groupement Vilogia-Logifim, retenu à la suite d'une consultation d'opérateurs, va réaliser le premier lot opérationnel.

Pour ce faire, la Ville doit acquérir auprès de l'Etablissement public foncier une première tranche, qu'elle revendra à Logifim pour y construire 39 logements collectifs sociaux, quatre surfaces commerciales et trois logements en accession libre, la transaction se faisant sur la base du prix de revient qui a été établi par l'EPF à 587 052,07 € HT.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

C'est là également une très belle opération, avec un nouvel opérateur prestigieux. On a plutôt l'habitude de voir Vilogia sur la métropole lilloise. Ils sont extrêmement peu présents dans le bassin minier. C'est un nouvel opérateur qui fait confiance à la ville de Liévin. Il y aura trois phases, une première phase de mixité puisqu'il y aura à la fois du logement social, du logement intermédiaire et de l'accession à la propriété. C'est ce que j'apprécie, il y en a un peu pour tout le monde et il faut penser effectivement à tout le monde. Cette opération est le parfait exemple de ce que l'on appelle la mixité sociale. L'opération qui se construit en

premier, sur les logements sociaux, sera un beau signal d'alerte pour la ville de Liévin. L'architecte a été brillant.

Il y a aussi la maison du conservateur qui va se faire. Le conservateur du pôle de conservation du Louvre installe non seulement la maison où il va vivre, mais aussi la maison de celles et ceux qui vont travailler ponctuellement dans ce pôle de conservation du Louvre.

J'ai d'ailleurs pu visiter, avec quelques-uns d'entre vous, l'avancée des travaux de ce pôle de conservation. Franchement, c'est plus qu'une cathédrale, c'est impressionnant. Quand vous êtes à l'intérieur, c'est particulièrement vaste et la performance technique est remarquable. Je pense que, lorsque ce sera terminé, on découvrira un très beau bâtiment avec des avancées technologiques en matière de conservation des œuvres tout à fait fabuleuses. C'est à Liévin que l'on aura en protection, en sauvegarde les plus belles œuvres du monde. C'est une belle mission confiée à cette Ville de Liévin.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur TEILLIEZ.

- **Liévin : 4, rue Beethoven et 26 rue Mozart - Mises en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa**

M. TEILLIEZ.- Il s'agit de mises en vente par la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa.

Par courriers respectifs des 25 octobre et 2 novembre 2018, la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sollicite la Commune de Liévin concernant les ventes par la SA d'HLM Maisons & Maisons Soginorpa des immeubles situés à Liévin :

- 4 rue Beethoven à Liévin cadastré section AO n° 242 pour 342 m²
- 26 rue Mozart à Liévin cadastré section AO n° 187 pour 367 m².

Conformément à l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation, la commune doit être consultée en tant que commune d'implantation des logements.

Monsieur le Maire situe sur plan les biens en cause et invite ensuite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération classique lorsqu'il y a la vente d'un logement HLM.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Je me souviens d'un débat que nous avons eu, il y a quelques années, avec votre prédécesseur sur la vente de logements miniers et sur tous les problèmes que cela pouvait poser ensuite lorsqu'il y avait rénovation ou des travaux à faire dans telle ou telle rue avec des propriétaires et des locataires.

J'ai vu dans la Voix du Nord que votre collègue d'Avion a souligné lui aussi son inquiétude sur les ventes de maisons des sociétés HLM avec tous les problèmes que cela peut poser dans l'avenir.

C'est effectivement bien que l'on cherche à donner la propriété aux locataires et, ensuite, que l'on ait une vision très soutenue des ventes de façon à ce que ceux qui nous succéderont ne soient pas confrontés à des difficultés dans l'avenir.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT, vous n'avez pas complètement tort. Je ne suis pas toujours d'accord avec Monsieur TELLIER. Il y a des sujets sur lesquels nous sommes d'accord et d'autres moins, mais, sur cette question-là, je suis d'accord. Je signale que nous faisons effectivement très attention à cela.

Souvent, lorsqu'il s'agit de logements isolés ou qui permettent que cela ne remette pas en cause la rénovation complète d'une cité, cela ne pose pas problème et on n'a pas remarqué d'obstacle particulier.

Mais, rappelez-vous que je vous ai sollicités ici, dans un précédent Conseil municipal, pour refuser les ventes en question. Sachez que le pouvoir du Conseil municipal est très faible en la matière. Cette délibération négative a bien évidemment été contestée par Maisons & Cités. Elle a été portée dans les services de la préfecture qui a accordé la vente des logements. Je ne vais pas dire qu'on nous fait délibérer par pure forme, mais presque.

Vous avez raison, il faut effectivement faire attention à ces ventes par unité parce que, lorsqu'on rénove une cité entière, cela peut être problématique. Nous le voyons d'ailleurs actuellement sur une cité de Liévin qui va bénéficier d'une rénovation importante, c'est la cité des Genettes, la première cité à Liévin qui va bénéficier des fonds de l'ERBM, l'engagement pour le renouveau du bassin minier. Je rappelle qu'il s'agit de 78 000 € de travaux de rénovation sur ces logements, performance énergétique entre C et B, un logement complètement refait, des abords complètement réhabilités, une rénovation formidable comme on le souhaite, avec des charges énergétiques diminuées de 40 à 50 € par mois par locataire, ce qui est du pouvoir d'achat récupéré par le locataire. Or, dans cette cité des Genettes, 20 % des logements ont été vendus. Cela pose un problème en particulier lorsqu'un logement a été vendu, alors qu'un autre ne l'a pas été et ne peut donc pas bénéficier de ces travaux parce que tout coïncide. Travailler sur la moitié d'une maison alors que, de l'autre côté, c'est une passoire thermique, cela pose problème. Il faut donc faire extrêmement attention à ces ventes.

J'attire l'attention du Conseil municipal. Si vous voyez beaucoup plus de logements sociaux vendus, pour un locataire, accéder à la propriété, c'est parfois le rêve réalisé. C'est aussi une obligation qui est presque faite aujourd'hui aux organismes d'HLM qui payent le prix d'une décision prise par le gouvernement MACRON, qui est la baisse des APL, compensée par les organismes bailleurs. Pour Maisons & Cités, c'est 14 M€ en moins dans ses caisses. On s'en va donc chercher une partie de ces fonds qui sont nécessaires pour réaliser de nouveaux logements en procédant à la vente du patrimoine existant. Pour Pas-de-Calais Habitat, c'est aussi 12 ou 13 M€ en moins dans les caisses. Cette baisse des APL est un coup très dur apporté aux organismes HLM et aux locataires, parce que c'est aussi moins de travaux de réhabilitation dans les logements qui ont pourtant parfois sérieusement besoin de travaux de rénovation.

Voilà un exemple typique d'une décision prise par notre gouvernement, qui se révèle particulièrement négative pour les organismes HLM et surtout pour celles et ceux qui habitent dans ces logements sociaux.

Y a-t-il des observations ?

M. TEILLIEZ.- Monsieur le Maire, quand vous faisiez allusion à Monsieur TELLIER, c'était le Maire d'Avion.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. TEILLIEZ.- Je voulais rendre à César ce qui appartient à César.

M. LE MAIRE.- Avec vous, Monsieur TEILLIEZ, pour l'instant, je crois que nous avons toujours été d'accord.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ, pour Mercury. Que de souvenirs...

- **Mercury : Lieu-dit « Chevron » - Ensemble immobilier appartenant à la Commune - Résiliation du bail emphytéotique consenti à l'Etablissement public départemental de l'enfance et de la famille - Déclassement**

M. GRABARZ.- Histoire un peu analogue à celle du Château de Blendecques.

En effet, chers collègues, notre Ville de Liévin a possédé et possède encore aujourd'hui une belle propriété sur un site formidable de colonies de vacances en Savoie, Mercury, lieu-dit « Le Chevron ». C'était une initiative du député-maire Henri DARRAS qui voulait y envoyer les enfants des mineurs. C'était un élément important de la politique sociale de l'époque envers les enfants défavorisés. Ces enfants ont pu apprendre à skier, ce qui n'est pas aisé lorsqu'on est fils de mineur. Ces enfants ont pu bénéficier de classes rousses et de vacances l'été à des prix vraiment dérisoires. J'y étais, j'ai vu. Je pense que l'on peut rendre hommage

à cette politique sociale de l'époque qui était quand même très bien perçue au niveau de la localité et au niveau du public liévin qui était précaire à l'époque, comme aujourd'hui.

Petit à petit, les colonies de vacances ont cessé. Le site fut donc concédé à l'EPDEF par un bail emphytéotique qui devait se terminer en 2052, pour y mettre en loisirs des enfants qui ont quelques difficultés familiales. Malheureusement, depuis quelques années, l'EPDEF ne s'occupe plus de cet espace et ne l'entretient plus.

Il est donc nécessaire pour nous, Monsieur le Maire, chers collègues, de résilier ce bail emphytéotique administratif qui avait été consenti à l'EPDEF, puisque ce site n'est plus occupé. Nous devons donc résilier ce bail, mais surtout déclasser cet ensemble immobilier puisque la propriété est désaffectée et, ensuite, nous pourrions penser à revendre cette propriété.

Cette résiliation se fera d'un commun accord sans aucune contrepartie financière. Elle prendra effet dès la signature de l'acte notarié, les frais notariés seront pris en charge par l'EPDEF.

Aussi, ce soir, il nous faut autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités et signer les procédures.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRABARZ.

J'y suis allé quand j'étais enfant. J'ai profité de ces vacances offertes aux enfants de conditions modestes, à des prix qui étaient effectivement très modiques. À l'époque, très peu pouvaient aller skier. Il se trouve malheureusement que ces colonies d'hiver comme d'été à Mercury ont petit à petit été désertées, ce qui a conduit mon prédécesseur à proposer un bail emphytéotique à l'EPDEF. L'EPDEF a rénové complètement l'établissement mais l'EPDEF a été soumis aux mêmes contraintes que nous, il y avait de moins en moins d'enfants et surtout d'éducateurs qui souhaitaient aller à Mercury, parce que, ailleurs, on trouve d'autres structures qui sont aujourd'hui mieux adaptées pour ce type de séjour et à un coût bien moindre.

Aujourd'hui, l'établissement de Mercury est vide, il n'est plus occupé. Il est quand même entretenu par l'EPDEF, mais l'EPDEF souhaite s'en débarrasser pour éviter cette dépense inutile. J'ai donc proposé à l'EPDEF que l'on résilie ce bail emphytéotique, avec la condition donnée de suite au Directeur général et que je vous propose aujourd'hui de revendre immédiatement ce bâtiment. En effet, il ne s'agit pas pour nous d'assurer l'entretien de ce bâtiment.

Sitôt le bail emphytéotique résilié, nous mettrons donc en vente de bâtiment. Pour procéder à cette vente, il faut le déclasser. Une fois le bail emphytéotique résilié, une fois ce déclassement opéré, nous mettrons en vente Mercury et il fera sans doute le bonheur d'une personne.

C'est vrai que la bâtisse a un certain charme, moins que le Château de Blendecques, mais elle a quand même un certain charme. On pensera avec nostalgie à la Belle étoile et à ce bar où on allait boire une limonade, chez Max. C'étaient des bons moments.

Mes chers collègues, sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à l'école Paul Bert, Madame KACZMAREK.

- **Liévin : rue Paul Bert - Ecole Paul Bert - Renouvellement du bail au profit de l'État**

Mme KACZMAREK.- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'Inspection de l'Éducation nationale occupe au sein de l'école Paul Bert deux salles situées au premier étage de l'école, d'une superficie de 129 m², par le biais d'un bail arrivant à échéance le 31 décembre 2018. L'État a sollicité son renouvellement aux conditions suivantes :

- Durée du bail : trois, six ou neuf années entières qui commenceront à courir le 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2027.
- Loyer annuel de 3 958,26 €, payables trimestriellement à terme échu, en quatre versements égaux.

Le preneur pourra résilier ledit bail à tout moment en respectant un préavis de trois mois.

Monsieur le Maire invite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Ce sont des locaux pour l'Inspection de l'Education nationale, pour notre inspectrice, Madame THIRIET.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, est-ce qu'on ne peut pas arrondir le loyer à 4 000 € ?

M. KUZNIAK.- C'est l'actualisation de l'ancien loyer avec le coût de la construction.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord pour renouveler ce bail ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Enquête publique sur la demande présentée par la société Parcolog Gestion, d'exploitation d'une plate-forme logistique sur le territoire de la commune de Bully-les-Mines**

M. LE MAIRE.- Nous parlions tout à l'heure de la zone industrielle des Alouettes et de la société Parcolog. Je rappelle que c'est un projet de logistique, sur un peu plus de 40 hectares.

Une enquête publique s'est tenue du 5 novembre au 5 décembre 2018. Le registre était à la mairie de Bully-les-Mines puisque la grande majorité des terrains se situe sur le territoire de la ville de Bully-les-Mines et ils se situent un peu sur le territoire de Liévin. Ces registres n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Je vous propose donc de délibérer sur cette enquête publique et d'approuver cette demande d'autorisation à la suite de la clôture de l'enquête.

En êtes-vous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame PENTIER, parlez-nous de police municipale et de son futur hôtel de police.

- **Liévin : angle des rues Lamendin et Antoine Dilly - Dénomination du futur hôtel de police municipale**

Mme PENTIER.- Il y a lieu de dénommer aujourd'hui le futur hôtel de police municipale. Le nom du colonel Arnaud BELTRAME est proposé.

Tout le monde garde en mémoire le nom de ce gendarme qui a laissé sa vie en se substituant à un otage lors de l'attaque terroriste du 23 mars 2018 au supermarché de Trèbes. Cet acte héroïque restera à jamais gravé dans la mémoire de chacun.

Nous sommes appelés à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Je vous informe que j'ai écrit personnellement à la veuve de ce gendarme qui nous a donné son accord pour que cet hôtel de police puisse être dénommé du nom de son défunt mari.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Liévin : rues Bizet et Messenger - Convention de servitude entre Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS) et la Ville**

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, la Commune est propriétaire de l'école Brossolette et la société Electricité Réseau Distribution nous a adressé une convention de servitude pour pouvoir passer des lignes électriques souterraines sous cette parcelle.

La convention confère à Enedis le droit d'établir à demeure une canalisation sur une bande de 32 mètres sur 0,40 mètre ainsi que ses accessoires, d'établir les bandes de repérage, d'encasturer les coffrets avec pose d'un câble en tranchée ou en façade et d'effectuer l'élagage, l'abattage et le dessouchage de toutes plantations qui pourraient gêner les travaux ou dont la croissance pourrait ensuite occasionner des dommages.

Cette convention est conclue à titre gratuit.

M. LE MAIRE.- Madame GERMA me signale qu'ils sont passés dans son jardin.

Mme GERMA.- Ils vont passer dans le jardin. Ils vont peut-être enlever les arbres.

Mme VANCAILLE.- Sur 40 centimètres.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, sur le projet Vent de Bise.

- **Nouveau programme de Renouveau urbain - Projet Vent de Bise - Jean Lebas : demande de changement d'usage simplifié de deux logements Pas-de-Calais Habitat - Avis de la Commune**

M. GOGUILLON.- Le quartier Vent de Bise a été retenu par l'État dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain.

La demande d'autorisation de démolition de ces trois bâtiments a été validée par le préfet du Pas-de-Calais.

Or, nous avons deux associations qui sont installées là-bas, « La renaissance du Vent de Bise » et « Femmes en avant ». Pas-de-Calais Habitat propose de les accueillir provisoirement dans l'attente de la construction des futurs locaux dans des logements vacants du quartier situés dans le secteur sud du quartier du Vent de Bise.

L'association « Femmes en avant » sera relogée dans le bâtiment Tramontagne, entrée 2, appartement 1.

L'association « La renaissance du Vent de Bise » sera relogée dans le bâtiment Vent d'Antan, entrée 1, appartement 1.

Conformément au code de l'habitation et de la construction, la Commune doit être consultée en tant que commune d'implantation des logements.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable.

M. LE MAIRE.- Cela n'a pas été facile. Je me souviens des courriers du départ, de Pas-de-Calais Habitat disant qu'ils ne pouvaient pas les reloger, que ce n'était pas possible, qu'on n'avait plus le droit de désaffecter des logements pour les donner aux associations.

On s'est battu. On a fait valoir la richesse de cette vie associative dans le quartier du Vent de Bise. En termes de cohésion sociale et du vivre ensemble, je pense qu'il est très important dans un quartier comme celui-là que les associations puissent rester. J'ai rappelé que la Ville de Liévin, dans la continuité de la maison des projets, construirait sur ce même quartier du Vent de Bise des suppléments de mètres carrés pour pouvoir y loger ces associations, mais que cela se ferait dans le temps.

Je rappelle que, sur le projet ANRU, cela fait quasiment quatre ans. Je me souviens du ministre qui est arrivé dans le quartier pour dire que nous étions retenus au titre de l'ANRU 2. Magnifique ! Tout le monde s'est dit : « Chouette ! Cela va bientôt démarrer ». Quatre ans après, nous en sommes toujours au point mort, hormis ce qui avait été promis, ce sur quoi la Ville s'était engagée, c'est-à-dire la création d'une

maison des projets. Cette maison a été construite. Aujourd'hui, le centre culturel et social du Cœur de ville y est installé et cette maison des projets vit.

Pour le reste, le temps des technocrates de l'ANRU n'est pas tout à fait le temps des habitants du quartier du Vent de Bise. Franchement, je trouve que c'est long. On m'a dit : « ne t'inquiète pas, pour l'ANRU 1, il a fallu plus de 10 ans ! ». Cela ne me rassure pas tout à fait.

Là, on a libéré les trois premières barres, on en est quasiment à 65 % de libération de ces barres. Je pense que, dans les quelques mois qui viennent, ce sera complètement libéré et on pourra, sur l'année 2019, commencer la démolition de ces trois premières barres.

Bonne nouvelle, nous avons de la part de l'ANRU l'accord sur la démolition et surtout le financement de ces trois premières barres. Cela veut dire que ce projet de renouvellement urbain sur ce quartier du Vent de Bise va enfin démarrer. Je m'en félicite parce que ce quartier le mérite bien. Il serait d'ailleurs intéressant de le soumettre pour la connaissance du Conseil municipal, parce que le projet urbain est particulièrement intéressant et porteur pour cette population du Vent de Bise.

Il fallait régler la question des associations. À force de persuasion, nous avons réussi à persuader Pas-de-Calais habitat de solliciter Monsieur le Préfet pour désaffecter deux logements. Je signale d'ailleurs que ce n'est pas un gros effort parce qu'il y a quand même une vacance assez forte au Vent de Bise. Si tous les logements étaient pleins, je ne dis pas, mais ils sont loin d'être pleins. On redonne un usage à deux logements qui sont aujourd'hui vacants.

Madame BELLOUNI, avec toutes ces « femmes en avant », avec Madame GERMA, etc., va pouvoir rénover à nouveau cet appartement.

Deuxièmement, l'association de Monsieur PIQUET, qui s'occupe beaucoup des jeunes de ce quartier, va pouvoir aussi être logée dans un appartement.

C'est une bonne nouvelle, puisque la vie associative va pouvoir continuer à vivre et à se développer.

Madame KACZMAREK.

Mme KACZMAREK.- Je voulais signaler que ce n'était pas « Tramontagne », mais « Tramontane ».

M. LE MAIRE.- C'est corrigé.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

VII. ÉNERGIE

- Délégation de service public relative à la production, au transport et à la distribution d'énergie calorifique sur le réseau de chaleur urbain de la Ville de Liévin - Comptes rendus techniques et financiers - Exercices 2014, 2015, 2016 et 2017

M. MACQUART.- En 2003, le Conseil municipal a décidé de concéder le service public de la production du transport et de la distribution de chaleur à la société Dalkia France pour une durée de 24 ans.

Les différents comptes rendus d'activité ont été remis aux services techniques. L'ensemble de ces dossiers a été analysé, puis présenté en commission consultative des services publics locaux en novembre 2018. La commission a émis un avis favorable sur ces rapports.

Monsieur le Maire propose l'approbation de ces comptes rendus.

M. LE MAIRE.- 24 ans... On en a jusqu'en 2027. Ce genre de délibération nous sera donc encore soumis pour un certain nombre d'années.

Est-ce que des contrats de 24 ans se font encore ?

M. KUZNIAK.- Non. Maintenant, c'est maximum cinq ans.

M. LE MAIRE.- Je pense que, là, le législateur a tout à fait raison.

Pas de souci particulier sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments - Avenant n° 7**

M. MACQUART.- La Ville et l'ancienne Caisse des écoles ont confié ce marché pour un total de 70 bâtiments à la société Dalkia pour la période de 2012 à 2020. Six avenants ont déjà permis la prise en charge ou le retrait de prestations de certains sites.

Aujourd'hui, de nouveaux événements et diverses modifications sont à prendre en compte.

L'ensemble de l'avenant n° 7 amène une moins-value de 24 358 € au contrat de base. Cet avenant ne change en rien les autres clauses du contrat initial et de ses avenants.

Monsieur le Maire propose la signature de l'avenant indiqué.

M. LE MAIRE.- Tout cela a bien évidemment été vu par nos services.

Avez-vous des observations ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Mina OUBALLAID va nous présenter la délibération suivante.

- **Récupération de l'eau de pluie - Aides aux particuliers - Dossier Monsieur VIGREUX**

Mme OUBALLAID.- Il nous est demandé de délibérer pour Monsieur et Madame VIGREUX.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 18 décembre 2008, la Ville s'est engagée pour le développement des installations de récupération des eaux pluviales.

À ce titre, Monsieur VIGREUX demande une prime de 100 € pour l'installation et la récupération des eaux pluviales suite à l'installation de sa cuve de 2 m³. Il est à noter que, après examen du dossier au service environnement et énergie, le dossier remplit tous les critères.

Il nous est demandé de délibérer.

M. LE MAIRE.- Monsieur VIGREUX est le directeur financier du Louvre-Lens. Il était auparavant directeur général des services de la ville d'Aix-Noulette et, avant, il y a sept ou huit ans, il était directeur financier de la Ville de Liévin.

Je vous signale d'ailleurs que nous serons amenés à redélibérer sur les aides que nous apportons aujourd'hui en matière de développement durable, d'aide à l'énergie, etc. En effet, nous avons observé qu'il y avait de moins en moins de dossiers déposés. L'objectif est de faire en sorte qu'il en ait plus, parce que les crédits sont inscrits et parce que la volonté de la municipalité est d'encourager et d'aider les uns et les autres dans ce type de technologie qui nécessite un investissement plus important. L'objectif de la municipalité est d'avoir de plus en plus de dossiers et non pas de moins en moins.

J'ai donc demandé au service de travailler sur cette question et nous serons amenés à délibérer sur des aides un peu plus incitatives, peut-être pas forcément sur celles que nous accordons déjà aujourd'hui. Il y a le photovoltaïque et l'eau de pluie, mais j'ai demandé que l'on regarde d'autres choses. Je vous en dirai plus lorsque la réflexion aura été poussée davantage. C'est Madame DIART qui gère cela.

Pas de souci particulier sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, sur le programme Action Cœur de ville.

VIII. GRANDS PROJETS

- Programme Action Cœur de ville : signature de la convention opérationnelle Action Logement

M. DARRAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Dans le cadre du plan national Action Cœur de ville, que nous avons déjà évoqué ici et dans lequel notre Ville a été retenue, Action Logement, qui est l'un des partenaires, prévoit un financement à hauteur de 1,5 Md€ à l'échelon national sur une période de cinq ans, pour des subventions attribuées aux opérations d'acquisition, pour la réhabilitation d'immeubles de logements situés en centre-ville à destination des salariés disposant de revenus modérés.

Afin de matérialiser son engagement, Action Logement propose une convention opérationnelle à la Commune et à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, qui a pour objectif d'accompagner sur le volet habitat les collectivités pour la revitalisation du centre-ville et de renforcer la centralité de la ville et l'attractivité de l'agglomération.

La durée de la convention est de quatre années à compter de la date de sa signature.

À ce stade, aucune liste précise d'opérations n'a été arrêtée. Le diagnostic foncier et le recensement des outils à mobiliser sont en cours.

Par ailleurs, l'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain) portée par la Communauté d'agglomération, permettra la réhabilitation des logements privés en centre-ville. Action Logement a proposé à la Ville et à la Communauté d'agglomération de s'associer à cette démarche.

Il s'agit donc de signer une convention cadre qui offre la possibilité à tout porteur de projet privé ou public de solliciter un conventionnement avec Action Logement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Je sais que, avec Monsieur BOURDON en particulier, vous regardez beaucoup cette question et vous êtes en train d'identifier tous les immeubles qui pourraient intéresser cet opérateur.

Mes chers collègues, sommes d'accord là-dessus ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à la culture, Madame HAUTECOEUR.

IX. CULTURE

- Partenariat entre la bibliothèque Jacques Duquesne et le Louvre Lens

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire, il est rappelé au Conseil municipal que la Ville de Liévin souhaite que les usagers de la bibliothèque municipale puissent accéder à la lecture publique par la mise en place de différentes actions, ce dispositif s'inscrivant dans les orientations générales du développement culturel de la commune.

Monsieur le Maire propose un partenariat avec le Louvre-Lens portant sur les points suivants :

- Des interventions de la bibliothèque municipale dans le cadre de temps forts autour d'expositions.
- Des interventions du Louvre Lens dans le cadre de temps forts autour d'animations de la bibliothèque.
- Des délocalisations d'animations de la bibliothèque au Louvre-Lens.

Monsieur le Maire précise qu'une convention de partenariat entre les différentes parties sera signée.

M. LE MAIRE.- C'est une belle délibération.

J'ai reçu Madame LAVANDIER, la directrice du Louvre Lens, lorsqu'elle s'est installée et qu'elle a pris ses fonctions. Elle me disait que, dans la fréquentation du musée, malheureusement la fréquentation liévineuse n'était pas à la hauteur de ce que l'on pouvait espérer. C'est bien dommage parce que, rappelez-vous, nous avons décidé ici même d'offrir un transport gratuit à nos scolaires pour qu'ils puissent, une fois dans l'année, aller au Louvre, ce qui n'est pas toujours fait.

Je redis donc aux directeurs et directrices d'école qu'il faut utiliser ce qui est offert par la Ville de Liévin pour nos enfants. Il faut penser d'abord à nos enfants et je pense qu'il est très important de leur faire découvrir ce musée. Il n'y a rien de tel que de donner cette habitude d'aller fréquenter les musées lorsqu'on est enfant. Quand on est vieux, c'est plus compliqué, mais, lorsque cette habitude est donnée quand on est enfant, on la garde.

Monsieur LARDEZ, vous le redirez en particulier à Madame l'inspectrice, il faut utiliser ce qui est offert par la municipalité.

Par ailleurs, nous avons décidé de renforcer également ce partenariat avec tous nos outils culturels, cela se traduit aujourd'hui avec la bibliothèque et je m'en félicite.

Madame GERMA.

Mme GERMA.- J'ai vu que les aides maternelles passaient une matinée par mois au Louvre Lens avec les tout-petits de notre multi accueil. Je dois dire qu'il y a de quoi être émerveillé de voir des tout-petits, des enfants de moins de deux ans, assister à des ateliers au sein de la galerie du temps au Louvre. C'est merveilleux, il faut le vivre une fois avec eux pour s'en rendre compte. Les enfants attendent cette visite au Louvre Lens avec impatience.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

J'ajouterai, mes chers collègues, que, au-delà même de la découverte du Louvre, passer un moment dans le parc du Louvre est aussi une formidable balade, un bon moment, d'autant plus que Madame LAVANDIER a décidé d'y mettre parfois quelques œuvres. En particulier, l'œuvre qui a été faite avec la Fondation de France, avec une association de Liévin, y est exposée. Petit à petit, y compris dans les extérieurs, il y a des présentations d'œuvres tout à fait remarquables.

C'est vraiment un endroit dans lequel il faut aller et qu'il faut surtout faire découvrir à nos plus jeunes.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, parlez-nous de gratuité de salles.

- **Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013**

M. GOGUILLON.- Nous avons 16 demandes de gratuité de salle par diverses associations. Vous avez le tableau sous les yeux, avec le nom des associations, les salles demandées, les dates et l'objet.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite donner un avis favorable à ces demandes de locations gratuites et invite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame MASSIN.

X. JEUNESSE

- Renouvellement contrat colonie avec la CAF du Pas-de-Calais

Mme MASSIN.- Dans le cadre du contrat colonie signé avec la Caisse d'allocations familiales d'Arras, il est proposé un renouvellement de ce contrat colonie pour l'année 2019.

M. LE MAIRE.- C'est une délibération classique.

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame GACI.

XI. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Politique de la Ville : préprogramme d'actions 2019

Mme GACI.- On vous propose de statuer sur le préprogramme d'actions Politique de la Ville de l'année 2019. Il est de coutume de présenter en fin d'année un préprogramme d'actions qui en comprend cette année 32 et on vous représentera au premier semestre 2019 un programme d'actions définitif qui aura été instruit par les services de l'État, de la Région et du Département en fonction de l'octroi des subventions.

M. LE MAIRE.- C'est donc plus de 1 M€ qui devrait être accordé au bénéfice de nos associations.

Mme GACI.- Tout à fait, directement au bénéfice de nos populations.

M. LE MAIRE.- Parfait. Il faut donc valider ce préprogramme.

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour Nauticaa.

XII. SPORTS

- Centre Nauticaa : délégation de service - Rapport d'activité 2017 du délégataire - Solde du GER

M. JACKOWSKI.- Retour en arrière avec une délibération du 15 octobre 2007. Ce jour-là, le Conseil municipal avait décidé de retenir la société Castalie pour le financement, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation du centre Nauticaa à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée de dix ans.

À ce titre, le rapport d'activité 2017 est joint à la présente délibération en annexe.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 9 novembre 2018 et a émis un avis favorable au rapport annuel d'activité.

Il appartient donc de solder le compte GER (gros entretien et réparation) conformément au contrat. Il s'avère que le solde est positif, ce qui implique que la différence au profit de la Commune doit lui être restituée.

Pour l'exercice 2017, le solde de celui-ci à la clôture de cette délégation présente un solde en notre faveur de 101 298,75 €. Ce solde doit faire l'objet d'une restitution au profit de la Commune.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Je signale d'ailleurs la vigilance de nos services sur cette question, en particulier celle du directeur des sports, Monsieur POTTIER, et de Monsieur VAN BEVEREN qui regardent de très près ce contrat, ce qui nous permet aujourd'hui de faire valoir ce remboursement de plus de 100 000 €. Si on n'était pas vigilant, ce serait perdu. Ce n'est pas que je ne fais pas confiance, mais il vaut mieux être prévoyant. Dans un contrat, il est normal que chacun vérifie ce que l'un et l'autre font.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Cette délibération est-elle validée ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour la modification de la tarification.

- **Modification de la tarification du centre aquatique Nauticaa**

M. JACKOWSKI.- Il s'agit d'une modification de la tarification du centre aquatique Nauticaa de Liévin.

Comme vous l'avez vu, l'ouverture de centres fitness low-cost à Liévin a entraîné la diminution de la fréquentation du centre Nauticaa, uniquement au niveau de la remise en forme. Est-ce la curiosité, la nouveauté, les nouveaux tarifs, l'effet de mode ?

C'est pourquoi la société Orphée a décidé de nous proposer une diminution du coût des abonnements de cette remise en forme tout en gardant cette double tarification Liévinois et extérieurs.

Je signale également l'arrêt des séances en cabine du bronzarium. En effet, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que l'exposition aux ultraviolets artificiels émis par les cabines de bronzage a un effet négatif pour la santé. Il est donc proposé par la société Orphée de ne plus proposer ce service.

Le changement de la tarification ne fera pas évoluer la subvention forfaitaire d'exploitation.

M. LE MAIRE.- C'est une adaptation de notre tarification. Rien de pire que de ne pas regarder les choses et de ne pas s'adapter.

Je ne vous raconte pas ce que parfois je me suis pris dans la figure en allant à Nauticaa par des gens me disant : « c'est quoi cette tarification extérieurs ou non extérieurs, Liévinois ou non-Liévinois ? » J'ai rappelé que cela se faisait partout, mais il faut dire aussi que la différence entre Liévinois et non-Liévinois était un peu excessive, que ce centre Nauticaa, en particulier dans sa partie remise en forme, accueillait énormément d'extérieurs à Liévin et on a pu constater une désaffection.

Sensibles au fait qu'il y ait encore une différence entre Liévinois et non-Liévinois, parce que j'estime normal que le Liévinois paye moins que le non-Liévinois, puisque c'est avec ses impôts que l'on finance en partie la dotation forfaitaire qui est apportée à la société, nous avons quand même réduit cette différence excessive entre Liévinois et non-Liévinois pour faire revenir cette clientèle extérieure à Liévin et qui était nombreuse. D'où cette adaptation des tarifs qui vous est proposée aujourd'hui.

Quant au bronzarium, non seulement c'est néfaste pour la santé, mais, surtout, plus personne ne l'utilisait et d'autres sociétés s'occupent de cela à Liévin.

Voilà, mes chers collègues, la raison de cette délibération.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ va nous présenter la délibération sur les classes de découvertes, puisque Madame BELVA s'est excusée.

XIII. SCOLAIRE

- Classes de découvertes - Année 2019 - Participation des familles

M. LARDEZ.- La procédure de marché a retenu l'offre de « Oxyjeunes voyages » avec un séjour d'une durée de cinq jours à Berck-sur-Mer au cottage des dunes pour les classes de découvertes proposées aux écoles élémentaires.

Le coût réel s'élève à 349 €. On vous propose 90 € pour les élèves domiciliés à Liévin et 349 € pour les élèves domiciliés hors Liévin. Les familles domiciliées hors Liévin pourront demander la différence à leur commune de domicile.

M. LE MAIRE.- Je trouve que c'est tout à fait normal. Lorsqu'on a des Liévinos qui sont à l'extérieur, s'il y a une convention avec la ville en question, on paye la différence. Cela doit être le cas pour ceux qui ne sont pas de Liévin mais qui fréquentent des écoles de Liévin.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Une petite question, Monsieur le Maire. Je voudrais savoir si les autres communes jouent vraiment le jeu.

M. LE MAIRE.- Certaines, oui. D'autres, non. Quand c'est comme cela, je leur dis : « vous allez faire comme certains font avec moi, vous allez prendre votre bâton de pèlerin et vous allez voir le maire en question pour lui dire que c'est son rôle d'apporter cette différence ». C'est trop facile de venir voir le maire de Liévin, il faut aller voir le maire de sa commune et dire « Monsieur le Maire, on vous demande de jouer cette même solidarité que le maire de Liévin peut avoir avec d'autres ».

M. LEJEUNE.- Inversement, quand le cas se présente dans le sens contraire, on ne participe pas si la commune ne participe pas.

M. LE MAIRE.- Exactement. C'est tout à fait normal.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ, pour la restauration scolaire.

- Restauration scolaire - Conventions

M. GRABARZ.- S'agissant de la restauration scolaire, il conviendrait de conclure des conventions avec le collège Descartes-Montaigne, le collège de Riaumont - Danielle Darras, la régie Arena stade couvert et le Foyer Maurice Mathieu (gestion CCAS).

En effet, ces structures accueillent les élèves des écoles de notre ville et définissent elles-mêmes le prix des repas.

Il nous appartient de délibérer sur ces conventions.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRABARZ.

Vivement notre future cuisine centrale, parce que les effectifs progressent. Heureusement que nous avons le stade couvert qui nous permet d'absorber le choc. Ma satisfaction sera lorsque cette nouvelle cuisine sera

opérationnelle et lorsque je pourrai accueillir tous les scolaires, tous les enfants de Liévin dans le même bâtiment avec chaque petit Liévin disposant du même service.

Monsieur GRABARZ, vous auriez pu ajouter combien le personnel du CCAS de Liévin était compétent, combien il était à disposition des enfants de Liévin, mais aussi de celles et ceux qui fréquentent le CCAS de Liévin. Vous pourriez le dire, le CCAS de Liévin est tout à fait exemplaire dans ce domaine.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ, pour les deux délibérations suivantes.

- **Crédits alloués aux écoles**
- **Fournitures scolaires à titre individuel**

M. LARDEZ.- Il convient de fixer le montant des crédits alloués aux écoles pour l'année 2019.

Il est proposé les crédits suivants, vous les avez dans le tableau annexé.

Monsieur le Maire, en plus des 30 € de subvention par élève, on peut signaler une subvention nouvelle proposée de 15 € par élève en école élémentaire. Je crois que c'est un grand plus pour faciliter l'achat de livres ou de manuels.

Par ailleurs, la municipalité entend garantir la gratuité de l'enseignement en prenant en charge les fournitures scolaires à titre individuel, afin que chaque enfant soit équipé et que les familles ne soient pas sollicitées financièrement.

On vous propose donc de financer ces fournitures individuelles dans le cadre d'un kit de la scolarité pour un montant de 15 à 20 € par élève.

M. LE MAIRE.- Non. Monsieur KUZNIAK, il faut modifier cette délibération.

Nous avons fait des réunions de concertation menées par Madame CLEMENT sur cette question. Il n'y aura pas de kit de scolarité à 15 ou 20 €, il y aura un kit de scolarité de 30 € qui sera distribué par la municipalité.

Les directeurs et directrices d'école souhaitent garder une forme de liberté pédagogique. Je veux bien l'entendre. Ils nous signalent que, sur les classeurs et les cahiers, certains utilisent des grands cahiers, d'autres des petits, etc. Je veux bien leur laisser cette liberté pédagogique, soi-disant.

Pour autant, un kit de scolarité d'une valeur de 30 € sera distribué à chaque enfant fréquentant une école primaire de Liévin, du CP jusqu'au CM2, dans lequel figureront des classeurs et des cahiers qui seront choisis par le directeur ou la directrice d'école qui dira ce qu'il faut prendre. Ce sera remis par la municipalité.

Je rappelle que j'ai demandé que les adjoints et les conseillers municipaux soient mis à contribution puisque c'est eux qui, le jour de la rentrée, remettront ce kit de scolarité à nos enfants.

Il faut donc modifier cette délibération. Ce n'est pas 15 ou 20 €, c'est 30 €.

Je ne reviens pas sur un engagement qui a été pris, même si c'est soi-disant au titre d'une liberté pédagogique. Je la laisse en partie, mais c'est nous-mêmes qui remettrons ce kit de scolarité de 30 €.

Etes-vous d'accord ?

Madame CLÉMENT, Monsieur KUZNIAK, le Conseil municipal vient de décider que c'était 30 € et pas 15 ou 20 €. C'est le Conseil municipal qui est souverain dans ce domaine.

Monsieur LAMAND.

M. LAMAND.- Avez-vous une idée du nombre d'élèves pour avoir le coût total de ces kits ?

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas.

Mme CLEMENT.- 3 200.

M. LE MAIRE.- De toute façon, c'était déjà 30 €.

Par contre, vous pourriez dire qu'il y a 15 € en plus, multipliés par 3 200 élèves. C'est une dotation supplémentaire.

Je rappelle que j'ai créé cette dotation supplémentaire parce que certains directeurs et directrices d'école me disaient que, avec cette dotation, ils n'achetaient pas que des fournitures, qu'ils achetaient des livres. Pour régler le problème, j'ai donné une dotation supplémentaire de 15 € pour acheter des livres ou d'autres choses – on m'a parlé de photocopies, etc.

Je répète que, pour moi, l'école est l'école de la République, c'est l'école pour tous. Elle est gratuite et la gratuité doit également être dans les fournitures scolaires. Je n'admets pas que l'on puisse donner à des parents des listes à la Prévert de choses à acheter, parce que certains peuvent avoir le plus beau et d'autres ne le peuvent pas. Pour moi, à l'école, tout le monde doit être égal.

Sommes-nous d'accord ?

(La délibération modifiée est adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame BENEZIT, pour la dérogation au repos dominical.

XIV. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Dérogation au repos dominical

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la loi du 6 août 2015, dite Loi Macron, a apporté des modifications au mécanisme d'attribution des dérogations au repos dominical octroyées par le Maire. Succinctement et à partir de 2016, le Maire peut octroyer jusqu'à douze dérogations au repos dominical au lieu de cinq – ceci pour les commerçants.

Afin d'accorder ces douze dérogations, la procédure a été complexifiée.

Aussi et afin de permettre aux enseignes liévinoises d'obtenir des dérogations au repos dominical pour l'année 2019, nous avons déjà consulté toutes les enseignes commerciales et obtenu un certain nombre de souhaits d'ouvertures dominicales.

Pour que nos consultations soient pertinentes, la Ville de Liévin a réparti les enseignes commerciales en trois grands secteurs d'activités, à savoir : les concessionnaires automobiles, les enseignes multiservices et les magasins de jouets.

Vous avez à la suite les dates respectives pour chaque enseigne.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, comme je l'ai dit l'an dernier, nous sommes contre le travail du dimanche parce que cela déstructure la vie de famille.

Comme le groupe communiste à la Communauté d'agglomération, les élus communistes à Liévin voteront contre le travail du dimanche.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? *(Aucune autre).*

Monsieur DERNONCOURT, je ne suis pas loin de partager l'opinion qui est la vôtre. C'est vrai que le dimanche qui est non travaillé permet de se retrouver en famille, de se reposer, de profiter un peu de la douceur de la vie.

Cela dit, je me dois d'être pragmatique, je me dois de penser à ces enseignes et à leurs salariés. Si on refuse ces ouvertures dominicales, que va-t-il se passer ? Si c'est autorisé dans la ville voisine, ils vont quitter Liévin et aller ailleurs. Vous imaginez bien que je ne peux pas me permettre cela. Par pragmatisme, malheureusement, cette délibération vous est donc proposée.

Le problème ne se situe pas là. C'est une vaste fumisterie de demander aux maires de se prononcer sur cette question. Que le gouvernement assume ses responsabilités ! Ce n'est pas nous qui avons voté. Je ne suis pas parlementaire, je suis maire, ce n'est pas moi qui ai voté cette loi. Refiler cela aux maires en leur demandant de prendre une délibération, c'est honteux ! C'est de la fumisterie !

Cette délibération est soumise, mais, franchement, je trouve honteux de pouvoir reporter une part de responsabilité sur des maires qui ne sont pas à l'origine de cette nouvelle législation. Je trouve qu'on rejette la faute sur d'autres qui ne sont pas du tout à l'origine du problème.

M. DERNONCOURT.- Je comprends votre position, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je comprends aussi la vôtre.

Mes chers collègues, sur cette délibération, qui s'abstient ? *(Personne)*.

Qui est contre ? *(Le groupe communiste et Monsieur FRUCHART, soit quatre voix contre)*.

(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire sans les élus communistes, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté et Les Patriotes ; le groupe communiste et Monsieur FRUCHART ayant voté contre.)

Je vous remercie.

- **Approbation d'une convention de partenariat relative à la prévention et la sécurité des personnes et des biens, entre la Ville de Liévin et Pas-de-Calais Habitat**

M. LE MAIRE.- Je vous sou mets une proposition de convention entre la Ville de Liévin et Pas-de-Calais Habitat, convention qui permet aux agents de la police municipale de pouvoir pénétrer dans les propriétés de Pas-de-Calais Habitat et plus exactement dans les halls d'immeuble afin de vérifier et surveiller qu'il ne se passe pas des choses un peu bizarres.

Par cette convention, les policiers municipaux auront le droit de pénétrer dans ces halls d'immeuble.

Je vous signale d'ailleurs que, à titre expérimental, cela a déjà été fait et que c'est particulièrement apprécié des locataires.

Je vous signale également que Pas-de-Calais Habitat, dans le cadre de l'exonération de la taxe foncière bâtie, est en train d'installer dans les halls d'immeuble – je ne dis pas où – de la vidéoprotection pour éviter qu'on y retrouve certains fumant je ne sais quoi ou s'opposant à la circulation tranquille de celles et ceux qui sont dans ces immeubles.

Etes-vous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR.

XV. PERSONNEL

- **Création des emplois temporaires des agents recenseurs, de coordinateur et de contrôleur pour le déroulement des opérations de recensement**

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, dans le cadre du recensement de la population qui va se dérouler du 17 janvier au 23 février 2019, il s'agit d'autoriser la création de cinq emplois temporaires à temps complet d'agents recenseurs, de leur permettre d'assister aux séances de formation préalables aux opérations sur le terrain le 8 janvier et le 15 janvier, de créer un emploi de coordinateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et de créer un emploi de contrôleur responsable de la collecte et du contrôle des opérations de recensement.

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordinateur, de distribuer et de collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'Insee.

Ils seront payés à raison de 4,50 € par feuille de logement remplie. Le coordinateur et le contrôleur seront payés à raison de 1,20 € par feuille de logement remplie.

La commune recevra une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 5 747 €.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame HAAR.

Je voudrais d'ailleurs signaler que nous avons reçu en bureau municipal les responsables de l'Insee et que ces responsables de l'Insee ont félicité le travail de nos équipes, l'équipe étant dirigée par Madame Stéphanie HAAR.

Madame HAAR, je vous félicite parce que c'est formidablement bien fait. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les responsables de l'Insee.

C'est maintenant une délibération qui passe chaque année, puisque le recensement a lieu chaque année.

Y a-t-il des observations ?

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Comment est calculée l'indemnisation de 4,50 € par feuille ? Qui détermine le montant ?

Mme HAAR.- C'est la dotation de l'Insee par rapport au nombre de logements à recenser.

M. Guillaume KAZNOWSKI.- Au vu du temps passé par certains agents, je trouve que ce n'est pas cher payé.

Mme HAAR.- Ce n'est pas beaucoup, mais, de toute façon, c'est une peau de chagrin. Tous les ans, cela diminue.

M. LE MAIRE.- Je crois que la Ville de Liévin apporte quelque chose.

Mme HAAR.- Il y a un bon de dédommagement de carburant de 200 €.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas combien de temps on passe pour un recensement.

Mme HAAR.- Cela dépend, si les gens sont présents, s'il faut y retourner plusieurs fois.

M. LE MAIRE.- Monsieur WATELET, nous allons faire une intervention auprès de l'Insee pour faire remarquer que, au regard du travail qui est demandé, la contribution est particulièrement faible, pour demander à l'Insee qu'il puisse réévaluer le montant qui est attribué à ces agents recenseurs.

Merci d'avoir fait la remarque. C'est l'occasion de la faire remonter auprès de l'Insee qui finance cela.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

XVI. SUBVENTIONS

- **Demandes de subventions 2018**

- **Demandes de subventions 2019**

M. LARDEZ.- On vous demande de valider de l'attribution des subventions aux associations, suivant la liste et pour les montants indiqués dans le tableau que vous avez sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, pour les subventions 2018, y a-t-il des votes contraires ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Pour les subventions de 2019, est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame Hiest va nous soumettre un vœu.

XVII. QUESTIONS DIVERSES

- **Vœu des élus de la commune : Refusons la présence des animaux sauvages dans les cirques**

Mme Hiest.- Merci, Monsieur le Maire.

VŒU DES ÉLUS DE LA COMMUNE DE LIÉVIN REFUSONS LA PRÉSENCE DES ANIMAUX SAUVAGES DANS LES CIRQUES !

Les élus du Conseil municipal de Liévin souhaitent :

- ☞ *participer à l'évolution de la réglementation nationale et faire interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques et privilégier ceux sans animaux,*
- ☞ *solliciter des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune.*

Les éthologues et les zoologues ont observé que les troubles du comportement, observables sur les animaux dans les cirques, sont "les manifestations d'un échec à s'adapter de façon appropriée et peuvent donc acquérir valeur de critère pour l'adéquation des environnements d'hébergement au long cours pour les animaux" (Mac Bride, Glen et Craig, J.V.), les "marqueurs des états de mal-être chronique" (Hannier I.) ou encore "la preuve d'une souffrance chronique" (Wemelsfelder F.).

La déclaration de la Fédération des Vétérinaires d'Europe en juin 2015 fait autorité en la matière et recommande "à toutes les autorités compétentes européennes et nationales d'interdire l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte tenu de l'impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux".

Les conditions de détention et de dressage des animaux occasionnent à ces derniers des pathologies avérées tels des troubles cardiaques, de l'arthrite, des stéréotypies et autres troubles du comportement.

Ce vœu s'appuie sur les textes réglementaires et éthiques suivants :

- *l'article L.214-1 du Code Rural qui dispose que "tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce",*
- *l'article 22 de l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacle itinérants, qui dispose que "les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé",*
- *les articles R.214-17 et suivants du Code Rural,*
- *les articles L.521-1 et R.654-1 du Code Pénal,*
- *l'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques,*
- *l'annexe I de la Convention de Washington (Cites) sur la protection des animaux sauvages.*

Les textes précités imposent des normes légales et réglementaires minimales visant à satisfaire aux impératifs biologiques de chaque espèce et le caractère itinérant des cirques fait obstacle au respect de ces normes.

Pour toutes ces raisons, nous, élus de la commune de Liévin, confirmons notre opposition à la présence d'animaux sauvages dans les cirques et tous spectacles qui les asserviraient. Nous sommes garants de la

moralité publique et la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégées par notre Constitution.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HIEST.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, je trouve ce projet de résolution très courageux et je remercie Caroline d'avoir osé le présenter en Conseil municipal parce que je sais que, quelquefois, cela ne fait pas la majorité. Là, on a très bien résumé l'ensemble des textes et des problèmes qui peuvent se poser aux animaux détenus en cage et mis à la vue de tous dans les cirques.

Je trouve ce projet de résolution très courageux et je le voterai à deux mains.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Y a-t-il d'autres expressions ?

Mme HIEST.- Je suis contente et fière que, à Liévin, il y ait enfin une prise de conscience sur le bien-être des animaux.

M. LE MAIRE.- Madame HIEST, il ne faut pas dire « enfin ». Je vous signale que ce qui est écrit dans ce texte, nous l'avons mis en place depuis un an et demi ou deux ans. Au travers de ce vœu, nous l'exprimons publiquement. C'est vrai que nous ne l'avions pas dit publiquement.

Je vais vous dire que, alors que nous avons souhaité cela il y a un an et demi ou deux ans, nous nous sommes fait rouler par certains cirques à qui nous répondions à chaque fois « attention, il y a la convention de Washington à respecter ».

J'ai été alerté par des habitants de Liévin et en particulier une fois où un cirque déambulait dans les rues pour faire sa promotion avec un petit tigre qui, m'a-t-on dit, était famélique. Franchement, c'était la honte.

Au travers de ce vœu, nous exprimons publiquement notre refus de voir des animaux sauvages dans les cirques et de les accueillir. Je vous signale que j'ai mis sur le coup le directeur de la sécurité publique de Liévin qui est maintenant chargé, à chaque fois qu'il y a une sollicitation demandée à la Ville pour une autorisation d'installation d'un cirque, de vérifier très en amont et en prenant toutes les précautions qu'il faut pour que, plus jamais, cela ne se reproduise à Liévin.

Nous le formalisons donc aujourd'hui au travers de ce vœu.

Je vais mettre ce vœu au vote.

Qui est contre ? *(Personne).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

(Vœu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je ne sais point si c'est la trêve des confiseurs qui fait que nous terminions par cette belle unanimité, mais je vous en remercie.

Je vous invite à passer de belles fêtes de fin d'année en famille, avec vos proches, vos amis. Bon Noël, bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons l'année prochaine.

Merci pour votre participation à ce Conseil municipal.

(La séance est levée à 20 heures 45.)